



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Conseil Communautaire
15 mars 2018
Abergement-la-Ronce - 18 h 30

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 80
Date de la convocation : 09 mars 2018
Date de publication : 23 mars 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin (sauf notice n° 22), B. Chevaux, G. Soldavini (sauf notices n° 09 à 12), JC Robert, R. Pouthier suppléé par M. Myotte-Duquet, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin (sauf notice n° 23), D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet (sauf notice n° 19), M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet (sauf notices n° 11 et 12), JP Cuinet, I. Delaine (sauf notice n° 26), F. Dray, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, S. Kayi, JP Lefèvre, I. Mangin (sauf notices n° 17 et 18), S. Marchand (sauf notice n° 24), C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, JM. Sermier, S. Calinon, JL. Croiserat (sauf notices n° 11 et 12), F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, P. Jacquot, A. Courderot, D. Troncin, M. Jacquot, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet (sauf notice n° 27), J. Regard, C. François (sauf notice n° 06), G. Coutrot suppléé par G. Ginet, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien (jusqu'à notice n° 12).

Délégués absents ayant donné procuration : M. Berthaud à J. Gruet, C. Demortier à C. Nonnotte-Bouton, D. Germond à JB Gagnoux, I. Girod à JM. Sermier, S. Hédin à L. Bernier, P. Jaboviste à JP. Cuinet, P. Jobez à N. Jeannet, E. Schlegel à F. Dray, I. Voutquenne à S. Marchand (sauf notice n° 24), JC. Wambst à F. Barthoulot, M. Henry à JP Lefèvre, J. Dayet à J. Péchinot, M. Boué à J. Drouhain, R. Curly à G. Chauchefoin.

Délégués absents non suppléés et non représentés : G. Soldavini (notices n° 09 à 12), O. Meugin (notice n° 23), C. Crétet (notice n°19), S. Champanhet (notices n°11 et 12), I. Delaine (notice n° 26), A. Douzenel, I. Mangin (notices n° 17 et 18), S. Marchand (notice n° 24), I. Voutquenne (notice n° 24), H. Prat, JL. Croiserat (notices n° 11 et 12), C. Mathez, G. Fernoux-Coutenet (notice n° 27), V. Chevriaud, J. Lagnien (à partir notice n° 13).

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques LAGNIEN.

M. le Président : Je vous propose d'ouvrir cette séance. Je sais que le *quorum* est atteint. Nous pouvons donc délibérer normalement. Je voulais aussi remercier Jean-Luc BOUCHARD qui nous accueille toujours aussi chaleureusement dans son agréable salle des fêtes. Veux-tu dire un mot ?

M. BOUCHARD : Bonsoir à toutes et à tous. Bonne réunion. Ne partez pas trop vite à la fin, vous l'avez vu, il y a un petit quelque chose. À bientôt.

M. le Président : C'est une technique pour raccourcir les débats. *Rires*. Je vous remercie en tout cas, et je vous propose d'ouvrir cette séance.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : Il convient tout d'abord de désigner un secrétaire de séance. Je propose, selon l'ordre alphabétique des communes, Jacques LAGNIEN. Je l'ai vu arriver tout à l'heure. Cela ne pose pas de problème. Voilà.

Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 22 février 2018

M. le Président : Le deuxième point est bien sûr l'approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 22 février 2018. L'avez-vous bien reçu et avez-vous des observations ou des questions ? Je vois que l'amélioration des comptes rendus se fait sentir – et tant mieux – puisqu'il n'y a plus d'observations. Je le mets donc au vote. Y a-t-il des oppositions pour ce compte rendu ? En l'absence d'opposition et d'abstention, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte rendu du Conseil communautaire du 22 février 2018.

Communication des décisions prises par le Président

M. le Président : Il n'y a pas de décisions prises par le Bureau, mais simplement les décisions prises par le Président, en l'occurrence.

Vous avez la liste :

- Polypeint : 37 000 euros,
- SDME (Société Dijonnaise de Matériel Électrique) : 5 000 euros (travaux faits sur l'Aquaparc Isis),
- la maîtrise d'œuvre pour le restaurant scolaire de l'école Rockefeller : 15 000 euros,
- Qualims (locations au Centre d'Activités Nouvelles) : 787 euros. C'est un avoir concernant le Dolexpo pour la Franc-Comtoise,
- développement économique à Rochefort-sur-Nenon : 7 000 euros pour ABCD Géomètre,
- mise en place d'un emprunt de 1,5 million d'euros. Pour votre information c'est un emprunt sur 15 ans à 1,15 %. Nous empruntons encore à des conditions fort intéressantes, et il faut en profiter, me semble-t-il.

J'ai oublié de donner lecture des pouvoirs. Nous en avons un certain nombre :

- Mathieu BERTHAUD à Justine GRUET,
- Daniel GERMOND à Jean-Baptiste GAGNOUX qui n'est peut-être pas encore arrivé, mais qui ne saurait tarder,
- Isabelle GIROD à Jean-Marie SERMIER,
- Philippe JABOVISTE à Jean-Pierre CUINET,
- Pascal JOBEZ à Nathalie JEANNET,
- Isabelle MANGIN à Jean-Pascal FICHÈRE,
- Sylvie HÉDIN à Laurence BERNIER,
- Jean-Claude WAMBST à Françoise BARTHOULOT,
- René CURLY à Gérard CHAUCHEFOIN,
- Maurice BOUÉ à Joëlle DROUHAIN,
- Micheline HENRY à Jean-Philippe LEFÈVRE,
- Joachim DAYET à Jacques PECHINOT.

NOTICE N° 01 : RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

M. le Président : Je commence par la notice n° 1 qui est le rapport d'observations de la Cour des comptes. Vous avez eu ce rapport dont je ne vais pas vous donner lecture car cela n'a pas grand intérêt. Je dirais qu'il y a trois choses à retenir. Comme cela, vous aurez un peu l'explication des choses.

Trois sujets ont été soulevés :

- Le premier sujet est un peu technique, sur les statuts des salariés, en l'occurrence sur leurs primes, comme vous avez dû le voir. Les choses sont désormais régularisées, avec le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Suggestions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) qui a homogénéisé tout cela. Les choses sont rentrées dans l'ordre. Il n'y a donc pas d'observation particulière.

- Le deuxième sujet, basé sur des années antérieures, concernait l'écart soulevé sur le SICTOM (Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères), mais vous savez que cela a été réglé. Ils avaient soulevé le problème des cotisations qui ont été appelées par rapport aux charges, et surtout les travaux qui ont été inscrits, mais qui n'ont pas été engagés immédiatement. Tout cela a été régularisé. Vous savez que les travaux, notamment pour la mise en place des points d'apport volontaire, poursuivent leur cours à présent.
- Le troisième sujet, qui était plus stratégique, concernait l'inquiétude qu'avait soulevée la Cour des comptes concernant la prudence que nous devons avoir par rapport aux investissements que nous engageons. Ils ont fait leur contrôle en début d'année 2017. Nous étions évidemment bien conscients du problème, vous le savez. C'est pour cela que nous avons engagé le fameux pacte fiscal, et que nous avons fait le DOB la dernière fois. Les solutions que nous proposons aujourd'hui dans le budget qui va être voté règlent ce problème définitivement.

Mis à part ces aspects que je voulais souligner dans le rapport, je n'ai pas d'autres observations à faire. Quelqu'un veut-il prendre la parole ? Y a-t-il des interventions sur ce rapport, sachant que ce n'est pas un vote, mais une prise d'acte ? Y a-t-il des prises de parole ? Oui, Monsieur HAMDAOUI.

Ako. HAMDAOUI : Je trouve que nous passons vite sur ce rapport. Je vais donc être un peu plus long que Monsieur le Président sur mon analyse du rapport. Selon moi, l'impression générale qui se dégage du rapport de la Chambre régionale des comptes est - passez-moi l'expression - une « politique de gribouille ». Je vais le montrer en relevant quelques remarques du rapport, et le lier à la notice sur le budget.

À la lecture du rapport de Chambre régionale des comptes, c'est donc la gestion globale de l'Agglomération qui est interrogée. Il s'agit d'une politique menée sans que nous sachions où nous allons. Le premier point du rapport, mettant en exergue cette conduite à l'aveugle, est la gestion des ordures ménagères, les inscriptions pour l'investissement des bacs enterrés. Je cite le rapport : « *La Chambre relève l'absence de tout programme prévisionnel d'investissement pour cette opération d'enfouissement de containers. La Chambre constate l'écart important entre les inscriptions budgétaires récurrentes au titre des travaux inhérents au service des ordures ménagères et leur taux d'exécution, plus particulièrement en ce qui concerne l'exercice 2015. La Chambre signale la défaillance de la sincérité budgétaire de ces inscriptions, éloignées de la réalisation effective. Elle note que si la différence entre le produit de la TEOM et le coût des charges d'enlèvement des ordures ménagères est inférieure à 15 % sur les années en cause, c'est également du fait de ces inscriptions* ». Ces inscriptions, nous les avons dénoncées en leur temps. Personne n'est dupe. Ces inscriptions n'avaient qu'un seul but : cacher le différentiel entre ce que payait la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au SICTOM, et ce qu'elle prélevait aux Grand Dolois. Toujours dans ce registre, la Chambre relève des irrégularités quant à la prise en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de factures de nettoyage de la Ville de Dole.

Toujours dans la politique menée sans que nous sachions où nous allons, l'autre remarque de la Chambre régionale des comptes porte sur la soutenabilité financière de la politique d'investissement, et notamment sur le projet Aquaparc et sportif. La Chambre régionale des comptes évoque, à propos du plan de financement, le plan de financement « sommaire » - c'est ainsi qu'elle le qualifie -, le plan de financement en cours de négociation « non stabilisé ». Je rappelle que nous avons, lors de plusieurs Conseils communautaires, demandé des plans de financement. Elle ajoute que le coût d'un tel projet interroge au regard de la situation des capacités financières de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En effet, l'encours de dette de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a doublé entre 2015 et 2016, s'élevant à 17 millions d'euros. Or la part d'autofinancement prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour le complexe aquatique devrait se traduire par le recours à un nouvel emprunt d'un montant analogue.

Conjugués à la baisse précédemment relevée de la CAF (capacité d'autofinancement) brute, ces indicateurs financiers appellent la plus grande prudence au regard de l'impact financier qu'un tel projet, s'il était réalisé en l'état, aurait sur la santé financière de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale). À elle seule, une telle opération risque de dégrader la situation financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans des proportions importantes.

La nouvelle mandature a, en outre, déjà utilisé le levier fiscal pour retrouver des marges de manœuvre financières, ce qui rend une nouvelle mobilisation délicate. En gros, sur la fin, elle dit que les Grand Dolois auront du mal à accepter une nouvelle hausse de la fiscalité.

Elle ajoute : « *L'année 2016 démontre une accélération des dépenses d'investissement se répercutant négativement sur sa situation financière. La Chambre attire l'attention de l'EPCI sur cette dégradation rapide, plus particulièrement en prévision de la réalisation du complexe aquatique et sportif* ».

Que cela montre-t-il ? Que nous ne savons pas où nous allons en ce qui concerne la politique d'investissement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous n'avons pas de plan de financement sur les gros projets. Nous n'avons aucun programme prévisionnel d'investissement sur l'enfouissement des containers. Nous n'avons aucun programme prévisionnel d'investissement sur la piscine. Les travaux vont commencer cette année, et nous n'avons toujours pas ce plan de financement.

Nous pouvons ajouter, bien que cela ne soit pas dans le rapport – mais cela figurera probablement dans le prochain – que nous n'avons aucun programme prévisionnel d'investissement sur Dolexpo. Je profite de cette occasion pour vous demander, à nouveau, de nous fournir le plan de financement de Dolexpo.

Nous ne savons donc pas où nous allons en termes d'investissement. Où cela nous a-t-il menés jusque-là ? Cela nous a menés à une situation financière dégradée. La Chambre régionale des comptes note : « *L'année 2016 marque une détérioration de l'ensemble des indicateurs financiers, y compris la CAF brute malgré des ressources fiscales propres plutôt dynamiques* », c'est-à-dire bien que nous ayons augmenté la fiscalité. « *Son endettement, notamment, atteint un niveau d'autant plus préoccupant qu'il est composé d'engagements récents qui vont se répercuter longuement sur le montant des annuités à supporter* ». Dans cette situation, la CAGD (Communauté d'Agglomération du Grand Dole) doit mesurer avec lucidité l'impact prévisionnel de la soutenabilité des projets d'envergure qu'elle souhaite développer, en investissement comme en fonctionnement. Comme en fonctionnement, car cela va évidemment générer de nouveaux coûts de fonctionnement qui se doubleront avec ceux de l'Aquaparc.

Avec cette politique d'investissement à l'aveugle, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a dû avoir recours, à plusieurs reprises, au levier fiscal. Ainsi, la Chambre régionale des comptes note que la CAGD possède aujourd'hui majoritairement des taux plus élevés que la moyenne nationale des communautés d'agglomération. Seuls le foncier bâti et la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) leur sont inférieurs. Notre territoire se met-il ainsi en situation d'attractivité ? La Chambre régionale des comptes ajoute : « *Les marges de manœuvre fiscales dont elle dispose sont, de fait, plus réduites qu'auparavant* ». Où nous a donc conduits cette politique ? A une situation financière dégradée et à une fiscalité dissuasive. C'est pourquoi la Chambre régionale des comptes fait la recommandation suivante que je vais lire en entier (recommandation n° 1) :

« *La Chambre recommande à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui dispose d'une capacité de financement détériorée, la plus grande prudence dans la réalisation du projet de construction du complexe aquatique et sportif* ».

Si je le dis autrement et plus crûment, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'a pas les moyens de se payer ce projet. Inéluctablement, si nous ne « recalibrons » pas ce projet, comme je l'ai évoqué au dernier Conseil communautaire au moment du ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires), nous aurons à l'avenir des comptes qui se détérioreront à nouveau. Je pense qu'il faut redevenir raisonnable, calibrer les projets d'investissement selon nos capacités financières, et établir des plans de financement afin d'éviter toute nouvelle dégradation financière, et un nouveau matraquage fiscal.

M. le Président : Je vous remercie de cette analyse exhaustive. Il est curieux de voir que l'analyse démarre, étonnamment, à partir de 2015. Concernant les années antérieures, tu as un peu oublié les remarques du rapport à ce sujet. Tu oublies de rappeler qu'en 2014 tout avait été à plat, et que nous sommes repartis avec une Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui n'avait plus d'autofinancement et de capacité. Il est curieux de voir comme ta lecture a été recentrée.

Je ne vais pas revenir sur tout cela. Les ordures ménagères, nous en avons parlé moult fois. Je vais reprendre la phrase exacte : « *Par conséquent, le taux de TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) n'apparaît manifestement pas disproportionné par rapport au montant des*

dépenses que doit supporter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ». Il faut donc arrêter de faire des procès d'intention et de ressasser.

Sur les problèmes d'investissement, tu sais bien que toute une politique est engagée avec le SICTOM. Nous ne sommes pas seuls, nous travaillons avec nos collègues du Pays dolois au sein du SICTOM. Nous travaillons. Les plans se mettent en place sur les déploiements des points d'apport volontaire. Je pense que le sujet a été abordé mille fois, et que cela ne vaut pas le coup d'y revenir.

Sur le plan de financement de Dolexpo, je veux bien vous donner des nouvelles. Aujourd'hui, nous avons un loyer de 360 000 euros par an qui couvre largement l'emprunt que nous avons fait. Les tableaux ont été fournis. Je trouve que c'est vraiment une bagarre d'arrière-garde. Je pense qu'au contraire, nous pouvons quand même être fiers de ce que nous avons fait avec Dolexpo parce que nous réglons un problème que l'équipe précédente n'avait pas réussi à régler. Dont acte. Nous réglons aussi un problème vers le haut parce que nous avons aujourd'hui un équipement dont tout le monde se félicite. Un certain nombre d'entre vous étaient à l'Assemblée générale du Crédit Agricole cette semaine et Dieu sait si nous avons loué les mérites de ce bâtiment. Je veux bien que nous fassions un combat d'arrière-garde en essayant d'expliquer que Dolexpo a toutes les tares du monde, mais la réalité n'est pas là et tu le sais très bien.

En ce qui concerne le plan de financement global de la commune, premièrement, je rappelle que le projet global de piscine sur lequel nous sommes est un complexe sportif dans lequel la piscine compte pour 12 millions d'euros. Le reste consiste en des gymnases, des parkings et la maintenance du local sur 12 ans. Tous ces éléments font que l'on ne peut pas dire que, nous avons dérapé par rapport à l'objectif initial. Je te rappelle que le projet initial était à 11 millions d'euros, et qu'il ne couvrait qu'une piscine. Nous sacrifions donc un équipement. On ne peut donc pas jouer sur cet aspect-là. Que la Cour des comptes attire notre attention sur l'avenir, c'est normal. Nous le savions très bien, tout cela. Je n'ai jamais caché tout cela. C'est pour cela que nous avons fait ce pacte financier. Tu oublies aussi de dire une chose, qui ne ressort pas du rapport de la Cour des comptes parce qu'effectivement, ce n'était pas son job, c'est que le consultant que nous avons eu nous a dit en premier lieu que, globalement, sur l'ensemble des 47 communes, nous avons une situation plutôt favorable. Nous n'avons pas de situation dangereuse ou quoi que ce soit. Simplement, la répartition de la richesse entre les communes et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, méritait d'être revue. C'est pour cela que nous avons engagé ce pacte financier et toutes ces procédures. Les mesures que nous prenons sont précisément là pour faire face à nos besoins.

Quant au sempiternel problème du financement de la piscine, que j'ai présenté, je ne vais pas revenir dessus. Je n'ai pas prévu de ramener toutes les *slides* que nous avons passées au moment où nous avons pris la décision. Je rappelle simplement que tous les projets sont bouclés, sauf effectivement le Département. Le Département a choisi de changer sa stratégie puisqu'il nous a fait part de son souhait de ne plus intervenir en subvention d'investissement pure et dure. Il souhaite mélanger une partie subvention et une partie fonctionnement pour encourager les collégiens à venir à la piscine. Il est vrai que nous avons une incertitude là-dessus, mais j'en avais évoqué le problème. L'incertitude porte peut-être sur 1 million sur les 33 millions d'euros. Je veux dire que, sur 20 ans, nous sommes sur des sommes tout à fait acceptables, et ceux qui ont un peu d'expérience de ces gros dossiers, savent qu'au moment où l'on prend la décision, on n'a pas tout, à la virgule près. Notre vrai enjeu, aujourd'hui, c'est de suivre les travaux avec le plus de rigueur possible pour que nous n'ayons pas de dépassement. Ce sont effectivement les consignes que nous donnons.

Voilà donc les quelques remarques que je voulais faire. Je veux bien que nous rentrions dans une polémique sans fin, mais les choses sont claires. Les risques évoqués ont évidemment été bien perçus. Nous connaissons bien la situation. Je sais d'où je viens. Je sais bien où en était la Communauté d'Agglomération du Grand Dole quand nous sommes arrivés en 2014. Nous avons pris des mesures. La première fois, c'était pour tenir compte des premiers transferts de compétences et, surtout, de la baisse de dotation. Et, aujourd'hui, nous reprenons des décisions importantes pour faire face à la structuration d'avenir de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il ne faut pas oublier que la Cour des comptes arrête ses contrôles fin 2016 à peu près. Elle n'a donc pas les décisions que nous avons prises en 2017. Elle le savait. Oralement, nous l'avons bien sûr évoqué, mais rien n'était décidé. Elle n'a donc pas pu en faire état dans son rapport.

Y a-t-il d'autres interventions ? Il y a une deuxième intervention.

Ako HAMDAOUI : Je ne vais pas revenir sur le rapport, mais juste sur le chiffre cité de 11,5 millions d'euros. Dans le projet alternatif à celui qui est actuellement en cours, qui avait été présenté, 11,5 millions d'euros inclut la couverture de l'Aquaparc et le gymnase Barberousse. J'ai le plan de financement. Je peux le projeter. Il est là.

M. le Président : Oui, je sais. Mais nous ne sommes pas sur des chiffres, contrairement à ce qu'on laisse entendre, qui représentent un projet pharaonique du tout. C'est évident. Y a-t-il d'autres interventions ? Je donne la parole à Gérard.

Gérard FUMEY : Avant de lire ce que j'ai préparé, je voulais simplement faire des remarques en disant que certains ont des lectures sélectives, mais que toi aussi. Je prendrais simplement la page 25 sur les coûts induits relatifs à la compétence « propreté urbaine ». Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Chambre. Elle dit : « *La Chambre demande à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'être attentive à l'avenir des coûts qui lui sont facturés à ce titre, et de ne plus prendre en charge de telles dépenses qui relèvent de la seule commune de Dole* ». Et nous parlions bien d'autres dépenses que sont tout ce qui relevait du nettoyage urbain, des réparations techniques, etc., dans le chapitre 4.1.2.3. C'est donc peut-être sélectif d'un côté, mais cela l'est aussi de l'autre.

M. le Président : Je vais juste apporter une réponse technique à cela, parce que nous avons donné la réponse à la Cour des comptes. Les dépenses de propreté de la Ville de Dole n'ont jamais été payées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Gérard FUMEY : Vous les avez présentées, Monsieur le Président, lorsqu'il y a eu un recours au tribunal administratif. J'avais le dossier, et je l'avais dénoncé en son temps.

La lecture que je fais du rapport de la Chambre régionale des comptes est un peu dure. J'ai bien noté que la Chambre avait constaté une grosse augmentation de la fiscalité sur la période 2011-2016. Je ne fais donc pas référence à la période sous votre gouvernance, je parle de la période 2011-2016. Je dirais simplement qu'elle n'avait pas encore vu les années 2017 et 2018 où nous allons avoir, là, une explosion de la fiscalité. Nous le verrons tout à l'heure sur le budget. C'est sous votre gouvernance qu'il y aura eu le plus de matraquage fiscal qui a eu, notamment, un impact sur le pouvoir d'achat des Grand-Dolois.

Elle note également que la CAF brute remonte en 2014 pour se dégrader à nouveau en 2016. Elle démontre une accélération des investissements en 2016, avec une répercussion négative sur la situation financière et les besoins d'augmenter la fiscalité, ce que vous avez fait à l'époque, et que vous allez encore faire. C'est ce que nous avons vu précédemment, et qui s'accroît de façon encore plus importante en 2018, alors que politiquement vous aviez acté une hausse des impôts une fois dans la mandature. Donc, vous ne respectez pas vos engagements. Elle soulignait que la dette en 2015 était faible, pour se développer rapidement et s'afficher à 17 millions en 2016 (soit le double de 2015). Le désendettement est alors sur 14 ans, seuil de vigilance, compte tenu de la faible maturité de la dette. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Chambre. Elle préconisait de veiller à ce que des projets d'envergure ne compromettent pas la situation financière, notamment avec le projet du complexe aquatique et sportif estimé à 25 millions d'euros. Pour mémoire, la couverture de l'Aquaparc et du gymnase était estimée à 11 millions d'euros.

Elle notait qu'il fallait évaluer, en amont, l'impact d'un tel projet sur les finances, la capacité de désendettement, et d'évaluer également les charges à venir d'un tel équipement (c'est-à-dire le fonctionnement). Je précise que Dolexpo n'était pas encore dans les tablettes, à ce moment-là, puisqu'ils n'en parlent pas du tout dans leur rapport. Jamais nous n'avons eu - et je vous l'avais encore demandé lors d'un Conseil communautaire - de plan financier digne de ce nom, avec les dépenses globales et les subventions. Peut-être les aurons-nous un jour ? Au final, la fiscalité, et notamment celle de ménages, devient de plus en plus insupportable.

Sur les OM (ordures ménagères), la Chambre des comptes confirme les 15 % de différence entre les dépenses et les recettes, en tenant compte des 400 000 euros de travaux inscrits, mais jamais réalisés. Il est vrai que vous êtes dans les 15 % si on tient compte des inscriptions. Mais, en réalité, nous n'y sommes pas. Des services « propreté de la Ville », comme je vous l'ai dit tout à l'heure, doivent rester à la charge de la Ville de Dole. Sinon, nous serions au-delà des 15 %.

Les charges de personnel, d'une manière générale, sont en augmentation, mais cela tient compte des compétences nouvelles qui ont été prises par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, notamment tout ce qui est la petite enfance en général.

Comme vous l'avez dit, nous avons traité le régime indemnitaire en 2017. Monsieur le Président, vous allez nous dire que c'est la précédente mandature, ce que vous avez déjà répondu – qui a été le mauvais petit canard. Je vous rappelle qu'il n'y avait pas d'endettement. Je vous accorde qu'il aurait mieux valu, à l'époque, faire un emprunt et ne pas travailler que sur les fonds propres, et ainsi dégager de la marge sur la capacité d'autofinancement. Les années 2017 et 2018 voient encore l'endettement qui s'accroît, que vous compensez par l'augmentation de la fiscalité qui va devenir insupportable. Vous voulez trouver des ressources nouvelles au travers du pacte fiscal alors que nous, les communes, nous avons aussi nos propres problèmes, comme je vous l'avais déjà dit dans le débat d'orientations budgétaires.

La baisse de la DGF pour nous, communes, comme pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, est un facteur mais, pour nous communes aussi, par rapport au pacte fiscal, la baisse de l'ensemble des aides à la fois du Département et d'autres collectivités impacte tous les travaux d'entretien à l'intérieur de nos communes. C'est sans compter que nous avons eu aussi des charges de transfert de l'État vers les communes.

Monsieur le Président, pour moi la voilure est peut-être trop importante à supporter. Réexaminons la perspective des investissements à étaler dans le temps. Vous devez différer certaines prises de compétences comme le Conservatoire de musique qui va nous coûter 1 million d'euros ainsi que la subvention à *Scènes du Jura* qui est aujourd'hui réglée par la Ville de Dole. Ako HAMD AOUI vous l'a répété, la recommandation n° 1 de la Chambre régionale des comptes est d'être prudent sur les investissements. Vous n'en tenez pas compte. La recommandation n° 2 est celle qui a été traitée en 2017.

M. le Président : Bien, je crois que j'ai déjà répondu puisque c'était quand même tout l'objet du débat d'orientations budgétaires que nous avons eu. La situation financière, je crois qu'elle est très claire et est très connue. Je veux bien que l'on insiste sur ce rapport – c'est la règle du jeu –, mais ce rapport fait apparaître une certaine chose à un instant donné. Je n'ai jamais caché le fait que nous avons une situation financière qu'il fallait corriger. C'est pour cela que nous proposons des redressements financiers, un geste sur la fiscalité.

Je rappelle tout de même que le pacte fiscal a pour objet, non pas de prélever le pouvoir d'achat des Grand-Dolois, mais de donner la possibilité de gommer les augmentations en faisant en sorte que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole reprenne certaines charges des communes. Je pense que tout cela est expliqué, et je ne veux pas revenir là-dessus. C'est de bonne guerre de jouer un peu sur un rapport qui est très négatif, enfin négatif quand on ne le dissèque pas. Je rappelle que la dette, comme nous allons le voir aujourd'hui, est ramenée à 8 années d'endettement. C'est donc largement en dessous du seuil recommandé qui est effectivement de l'ordre de 15 ans. Les finances reviennent à un niveau tout à fait satisfaisant avec les décisions que nous proposons de prendre aujourd'hui.

Mme BERNIER : « Archaïque », « dépassé », « combat d'arrière-garde », « vous ne comprenez rien à l'intercommunalité » et puis même « vous n'êtes pas en forme ce soir ». Voilà les propos que vous tenez, qui sont tenus dans cette enceinte. C'est un vocabulaire qui traduit du mépris vis-à-vis de celles et ceux qui ne partagent pas vos orientations. Aujourd'hui, nous avons un rapport de la Chambre régionale des comptes qui revient sur les points qui ont été soulevés au cours des années précédentes, et vous dites vous-même qu'il s'agit d'un rapport très négatif. Oui, effectivement, sur tous les points sur lesquels je me suis exprimée, sur lesquels Ako HAMD AOUI ou d'autres se sont exprimés ces dernières années, la Cour des comptes dit « Oui, effectivement, on ne peut pas parler de disproportion sur les sommes prélevées parce que vous avez voté 400 000 euros ». Mais ce rapport souligne bien, jusqu'en 2017 – et non pas jusqu'en 2016 – que sur les 400 000 euros, il y a eu 8 295 euros de dépenses en 2015, 55 572 euros en 2016, 7 973 euros en 2017 (qui auraient d'ailleurs dû être rattachés à 2016). En gros, 70 000 euros ont été engagés sur 3 ans pour justifier les prélèvements qui ont été effectués sur les ordures ménagères, et la Cour des comptes conclut en signalant la « *déficience de sincérité budgétaire de ces inscriptions éloignées de la réalisation effective* ».

Oui, vous êtes donc condamnés par ce rapport sur une politique qui a été mise en œuvre, et que vous avez justifiée pendant plusieurs années. Vous avez fait une petite marche arrière en réduisant les taux en 2016 mais, malgré tout, c'est la même politique qui a été menée au cours des trois

dernières années. La Cour des comptes le signale avec des mots forts, que peut-être vous préférez passer sous silence, mais qui sont une réalité.

Concernant les mises en garde sur les investissements, c'est exactement la même chose. Ce que je tiens à signaler, c'est que les 4 millions d'augmentation de la fiscalité – vous vous étiez engagés à ne pas l'augmenter après les augmentations de 2016, vous aviez dit que vous n'augmenteriez pas, et là vous augmentez – ne couvriront pas toutes les dépenses qui sont engagées et sur lesquelles nous avons de nouvelles notices encore ce soir. Effectivement, cela a déjà été dit, mais je le dis avec d'autres mots : nous naviguons à vue, nous mettons en danger la Collectivité territoriale, et nous demandons à des communes qui, elles aussi, ont des dépenses de fonctionnement incompressibles, de baisser leur fiscalité pour atténuer la charge que vous faites peser sur l'ensemble des Grand-Dolois. Je suis désolée, mais je considère que cela n'est pas acceptable. On peut passer en disant qu'il s'agit de problèmes techniques soulevés par la Chambre régionale des comptes, mais je pense qu'il s'agit en réalité de problèmes de fond qui sont soulevés. Elle nous donne raison. Cela ne vous arrange peut-être pas. Vous venez de qualifier ce rapport de « très négatif ». Oui, il est très négatif pour la gestion que vous avez mise en œuvre.

M. le Président : Je veux bien que l'on ressasse tout cela. Premièrement, concernant les ordures ménagères, il ne faut quand même pas exagérer le propos. Vous connaissez très bien la réalité. La réalité c'est que, premièrement, en 2016 – vous l'avez rappelé – nous avons rebaisé le taux de taxe des ordures ménagères. Le tribunal nous a donné raison sur le fait que l'excédent est tout à fait acceptable et raisonnable par rapport aux dépenses réelles.

Deuxièmement, c'est la politique que nous souhaitons mettre en place sur les déploiements des points d'apport volontaire. Vous savez très bien que nous travaillons en coopération avec le SICTOM, et que nous avons eu des décalages sur ce sujet qui sont à notre insu. Nous le regrettons fortement. La Ville de Dole est la première à le souhaiter puisque nous n'avons pu développer les points d'apport volontaire en centre-ville que très tardivement. Et Dieu sait s'ils sont nécessaires pour la qualité de notre environnement ! Ce sont les plans qui ne suivent pas, mais la trajectoire sur laquelle nous sommes est tout à fait régulière.

Je sais bien que c'est votre rôle de dire « *c'est la catastrophe, nous allons dans le mur, etc.* » C'est vrai que nous augmentons la fiscalité aujourd'hui, mais les données sont complètement différentes. Nous avons effectivement le pacte fiscal qui est quand même fondamental. C'est facile de dire que nous augmentons la taxe foncière alors que les communes ont des charges, etc. Je vous rappelle quand même que, dans le pacte dont nous avons délibéré, il y a aussi la prise en compte de charges directes que nous enlevons aux communes. Nous faisons donc des choses très transparentes. Que ce ne soit pas à l'euro prêt pour certaines communes, c'est possible. Il y a des communes qui sont gagnantes et d'autres qui sont plutôt perdantes, mais pas perdantes complètement. Il ne faut pas exagérer.

On a l'impression qu'il ne faut rien toucher et que tout est inamovible. Si nous n'avions rien touché, cela fait longtemps que nous serions dans le mur, je peux vous le dire. Il faut avoir le courage d'aborder les problèmes tels qu'ils sont et d'arriver à trouver des solutions. Je sais que nous avons du retard d'investissement. Regardez un peu ce qui se passe auprès de nos autres collègues. Vous avez vu tous les budgets qui sont passés, que ce soit à Eclans, Champagny, etc. Nous avons tous les mêmes problèmes. Nous avons des équipements qui ont pris du retard avec des dotations qui ont baissé dans les dernières années. Dans les communes, nous n'arrivons plus à financer. Tout se reporte un peu sur les communautés de commune. Toutes les communautés de communes de France sont dans les mêmes problématiques. Nous essayons d'y faire face. Les solutions ne sont pas simples, j'en conviens. Nous essayons de trouver les solutions qui soient les plus acceptables possibles. Nous avons beaucoup débattu au niveau de notre Bureau. Nous avons débattu à la Conférence des Maires. Cela ne s'est pas passé de manière très simple, mais les enjeux sont complexes. Prenez acte de ces problèmes-là. Que la Cour des comptes fasse une lecture très administrative des choses, j'en conviens. Je ne conteste pas le rapport. Il est là. Néanmoins, la Cour des comptes ne prend pas en compte les perspectives que nous avons évoquées à l'oral, mais connaissait l'existence du pacte fiscal. Elle n'a pas pu l'écrire dans le rapport puisque cela n'était pas voté. Je crois qu'il faut distinguer un peu la partie administrative des choses de la partie plus stratégique.

Bien, nous n'allons peut-être pas passer la soirée sur le rapport, qui n'est que la gestion du passé. Nous allons plutôt nous occuper de notre avenir. Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport ? Je voudrais simplement faire une petite remarque qui est plus fondamentale, me semble-t-il. Vous avez tous été destinataires de ce rapport, par les notices bien logiquement, et j'ai découvert ce rapport dans la presse ce matin. Or ce rapport est confidentiel. C'est une infraction que de

transmettre ce rapport. Je ne sais pas lequel d'entre vous, d'entre nous, a pu transmettre ce rapport à la presse, mais il ne devient public qu'à l'issue de la prise d'acte de ce soir. Je le dis. Je ne sais pas quel est l'indélicat délégué qui a pu faire cela, mais je trouve un peu désagréable que la presse puisse produire un article sur un rapport qui n'est même pas connu des délégués puisqu'il passe seulement ce soir. Je tenais à faire cette précision.

Je vais donc vous demander de prendre acte de ce rapport. Il n'y a pas de vote. Donc, vous prenez acte quand même. Merci.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de cette notice.

NOTICE N° 02 : EXTENSION DU PERIMETRE DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

M. le Président : Je vais introduire très rapidement le deuxième sujet que vous connaissez et qui est dans la continuité de notre dernière séance au cours de laquelle nous l'avons évoqué, dans le cadre du pacte fiscal et dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Certains d'entre vous viennent de le rappeler, nous vous proposons de transférer un certain nombre de compétences pour essayer de faire coller notre Communauté d'Agglomération aux réalités de terrain et des prestations qui sont offertes à nos concitoyens. Je laisse le rapporteur nous présenter le sujet.

Jean-Michel DAUBIGNEY : Bonsoir à tous. Ce sujet a donc déjà été évoqué en DOB (Débat d'Orientation Budgétaire). Il aura effectivement un impact sur le BP (Budget Primitif). Nous sommes un peu dans la continuité de la discussion précédente.

Il est proposé une extension du périmètre de l'intérêt communautaire. C'est un exercice qui revient régulièrement. Nous l'avons fait l'an dernier pour la restauration scolaire par exemple, et le contrat local de sécurité.

Nous revenons devant vous pour cette évolution pour deux raisons. La première, vous l'avez lue, est un peu administrative. C'est plus sur la forme. Cela vise à mieux définir les compétences obligatoires et optionnelles. Sur la forme, il faut que nous les extrayions des annexes, et que nous les réintégrions dans le corps des statuts, ce que nous avons fait. Cela ne pose donc pas de problème.

Par contre, il y en a une autre sur le fonds qui vise deux objets nouveaux concernant cette extension de périmètre. Le premier est en matière de politique culturelle (enseignement musical et danse) avec, effectivement, l'intégration du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD), et le soutien aux deux écoles de musique (école de musique intercommunale de Tavaux-Damparis-Abergement-La-Ronce et école de musique de Saint-Aubin) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Plus largement, cela concerne les études et les offres d'équipement, ainsi que l'animation qui en découle dans ce domaine. Normalement, ces lignes-là apparaissent en bleu dans votre document. Elles sont mises en évidence pour ne pas que vous ayez à relire l'ensemble du document et des statuts. C'est donc là le premier objet, en matière de politique culturelle.

Le second est en matière de politique sportive, en intervenant plus pleinement sur les stades sportifs qu'il conviendrait donc de transférer aujourd'hui sur les périmètres définis que vous avez en annexe, et qui concernent donc le stade de Bobin à Dole, le stade de la Pépinière à Damparis et le stade Paul Martin à Tavaux.

Voilà les deux points majeurs – les deux seuls d'ailleurs indépendamment de l'aspect administratif –, sur lesquels il est demandé une approbation ce soir. Je ne sais pas si cela suscite des interrogations ou des questions.

M. le Président : Nous donnons la parole à Gérard.

Gérard FUMEY : J'ai plusieurs remarques. S'agissant des reprises des trois stades qui ont été indiqués (la Pépinière, Paul Martin et Bobin), je regrette que nous n'en ayons pas discuté, au-delà de cela, en commission et surtout pas en Conférence des maires où cela n'a jamais été abordé. Ce sont quand même des dépenses nouvelles de fonctionnement, voire d'investissement puisqu'il y a des investissements qui sont éventuellement prévus pour ces stades.

En matière sportive, on se borne uniquement à développer des sports de haut niveau. Je pense que la majorité des Grand-Dolois fait du sport que l'on appelle du « sport de masse », et j'aimerais bien que l'on intervienne sur le sport de masse beaucoup plus largement que sur le sujet.

Sur l'enseignement de la musique et de la danse, je n'ai rien contre, bien au contraire, mais je dirais que ce n'est pas le moment, compte tenu des grands investissements que nous avons fait, d'aller reprendre des compétences aujourd'hui, notamment majoritairement exercées par la Ville de Dole au niveau du Conservatoire de musique. *Idem* concernant les écoles de musique sur les communes citées précédemment.

Ma troisième remarque concerne la restauration scolaire. Point ! Il n'y a rien d'autre, ce n'est pas décliné. Sur les autres, il y a au moins quelque chose qui décline ce qu'il en est, mais là, nous n'avons rien d'autre. Je pense donc que cela mérite quand même d'être précisé. À ce titre-là, je vous demande de différer cette délibération et de nous préciser un certain nombre de choses avant que nous puissions nous exprimer.

M. le Président : Je vais apporter quelques éléments de réponse. Pour la restauration scolaire, honnêtement, je ne sais pas. S'il y a une imprécision, nous la compléterons, mais *a priori* il n'y a pas de problème d'interprétation sur ce que cela couvre. Si cela pose un problème d'interprétation, nous le corrigerons. Nous ferons le nécessaire.

Pour le reste, je pense qu'aujourd'hui ce n'est pas en prenant cette décision-là que nous choisissons sur un sport d'élite ou un sport de masse. Aujourd'hui, il y a de vrais problèmes sur le sport intercommunal sur le Territoire. C'est évident. Nous avons les problèmes d'affectation des stades, les problèmes d'affectation des gymnases. Le processus s'est un peu accéléré parce qu'il y a eu un petit chevauchement, des petits problèmes d'affectation de gymnases à la fin de l'année 2017 et au début de l'année 2018. Nous sommes en train de préparer les prémices d'une OMS intercommunale pour essayer, à la fois de répartir les outils, et d'essayer de rationaliser les choses.

Pour l'instant, nous ne sommes pas en train de faire un choix sur des sports d'élite par rapport à un sport de masse. Il est évident que nous avons des collectivités (toute la Communauté d'Agglomération du Grand Dole) qui sont très largement sportives. Pour des communes de 25 000 habitants pour Dole et 50 000 habitants, nous savons que nous avons un nombre de licenciés très important. Évidemment, nous n'allons pas casser cette dynamique-là. Je crois que tout le monde y est très attaché, et moi le premier. Je ne pense pas que ce soit un sujet. Après, il est vrai que nous avons passé les trois stades parce que nous avons des problèmes d'arbitrage entre, notamment, le foot et le rugby (nos deux sports majeurs en termes de licences sur le territoire). Il y a avait quelques problèmes d'organisation des stades. Effectivement, il y aura des investissements et des choix à faire, et cela paraît plus rationnel de les faire au sein de l'intercommunalité. Il n'y a pas d'arrière-pensées derrière tout cela.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BERNIER : Je reviendrai sur la question du transfert de compétences sur le Conservatoire parce que vous avez essayé de « noyer le poisson » au précédent Conseil communautaire en mélangeant la fiscalité et les questions de budget. Effectivement, le transfert de compétences fait que la Ville de Dole – n'en déplaît à Monsieur GAGNOUX – va économiser, je dirais, 1 million d'euros sur 1,5 million euros, et 350 000 euros avec *Scènes du Jura*. Vous avez essayé de m'expliquer que, quand on transfère à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les Dolois paient aussi. Vous me parlez de la fiscalité, et moi, je vous parle du budget de la commune de Dole. Nous sommes tous en train de travailler sur nos budgets, et nous sommes peu à avoir des dépenses de fonctionnement de nos infrastructures qui diminuent. Alors, c'est une grande chance pour la Ville de Dole qui pourra effectivement appliquer sans problème le pacte fiscal et, j'en suis sûre, fera de grandes annonces pour expliquer qu'elle baisse ses impôts locaux comme vous le souhaitez.

Je continue donc à penser que nous faisons payer aux Grand-Dolois une amélioration - je dirais - du budget de la Ville de Dole. Vous faites cela très bien, ce qui est normal, puisque vous êtes l'adjoint aux finances. C'est un petit tour de passe-passe, mais j'aimerais que chacun en soit conscient.

M. le Président : Vous allez dire encore que je fais des remarques désobligeantes. Le problème est que nous avons une ville-centre avec des prestations de ville-centre. Vous le savez très bien. Si Frasné-les-Meuillères a des charges intercommunales manifestes, nous les prendrons peut-être

avec plaisir. Vous savez bien que la problématique n'est pas là. Après, quel est le bon moment ? Il est vrai – vous l'avez dit – que nous transférons environ 1,4 million d'euros de charge au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et, avec la règle de 70/30 qui est pressentie aujourd'hui, cela veut dire que nous transférons 1 million d'euros de charge et que nous allégeons la Ville de Dole là-dessus. C'est évident et je ne veux pas le cacher. Mais d'un autre côté, nous savons bien que la Ville de Dole supporte des charges de centralité, comme les bourgs-centres supportent des charges de bourgs-centre. Nous le savons tout cela.

Après, comment fait-on pour changer ? Effectivement, nous pouvons choisir la solution courageuse et dire : « *Surtout, nous ne faisons rien* ». Comme cela, nous sommes tranquilles. Je vous rappelle quand même que le Conservatoire est un sujet qui a été abordé il y a plus de dix ans, qu'aucune solution n'a été prise parce que c'est compliqué, j'en conviens. Aujourd'hui, nous avons accéléré le processus parce que nous avons pensé que le pacte fiscal était la bonne opportunité pour accompagner cela. C'est vrai que c'est douloureux – je ne vais pas dire le contraire – sur les finances de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Cela allège Dole, effectivement. Dole reste une ville-ventre avec de nombreuses autres charges qu'elle doit supporter. Je ne crois pas que nous fassions les choses en cachette.

Nous savons bien que, stratégiquement, l'intercommunalité prend de plus en plus de poids en termes de prise en compte des compétences parce que les compétences deviennent intercommunales. C'est vrai pour les zones économiques. Quand nous transférons les zones économiques à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, c'est tout à son avantage et, pour le coup, c'est au détriment des collectivités qui perdent une certaine forme d'autonomie et une certaine capacité, je dirais, de créer leur propre richesse.

Nous sommes dans une logique intercommunale. Je crois que le débat de la dernière fois sur les orientations budgétaires et sur le pacte fiscal était assez riche d'enseignements là-dessus. Je pense qu'il y a une prise de conscience. Je veux bien que tout ne soit pas parfait. Je vous rappelle que, quand on transfère des charges, la règle de 70/30 n'a pas été mise en place uniquement pour les compétences intercommunales. J'ai eu l'occasion de dire que si l'on doit passer par une CLECT, la CLECT peut très bien faire des ajustements si le ratio de 70/30 n'est plus pertinent. Ce n'est pas moi qui l'ai mis en place. Il a été mis en place auparavant.

Je peux reprendre le calcul, si vous voulez. Je rappelle que, du point de vue de la fiscalité, les Dolois représentent à peu près 50 % du poids de l'intercommunalité. Quand la Communauté d'Agglomération du Grand Dole paie 70 % d'une charge, les Dolois en paient effectivement 35 % et les non-Dolois en paient 35 %. Comme on en laisse 30 % aux Dolois dans notre règle actuellement en vigueur, les Dolois en paient globalement 65 %. C'est la petite explication que je vous ai donnée. Si vous faites exprès de ne pas comprendre, je ne voudrais quand même pas avoir l'arrogance de penser que vous n'avez pas compris. C'est simplement que vous jouez le jeu de ne pas comprendre, mais les choses sont assez claires et transparentes. C'est une règle qui a été mise en place précédemment. Nous ne sommes pas les seuls en France à faire cela, parce que les problèmes de centralité sont des problèmes qu'il faut faire évoluer, et qui évoluent de manière assez favorable, me semble-t-il.

Gérard FUMEY : Monsieur le Président, j'entends bien ce que vous dites, mais je pense que les charges de centralité sont aussi prises en charge dans le cadre de la dotation de fonctionnement. Je vous ai rappelé, au dernier Conseil communautaire que la commune de Brevans, par exemple, touchait 82 euros par habitant quand la Ville touchait 289 euros. Il y a aussi des charges de centralité qui sont payées au travers de la DGF. Vous ne pouvez pas balayer cela d'un seul revers en disant que les Dolois paient 65 %...

M. le Président : Je ne balaie rien du tout. Simplement, l'avantage de ce pacte fiscal nous a un peu obligés à mettre vraiment en ligne nos 47 communes et à étudier le sujet. Un gros travail a été effectué par les services, et je les en remercie. Je dis que le pacte fiscal est un pas en avant, mais c'est loin d'être fini et nous allons continuer à travailler là-dessus. Moi, je cherche à tendre vers une équité territoriale. L'équité territoriale prend en compte, effectivement, ce que supporte chaque habitant. C'est cela qui compte. Mais c'est vrai qu'il n'y a pas de raison que nous ayons une égalité absolue entre tous les contribuables de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole parce qu'il y a des contraintes. Je sais bien que Frasne-les-Meuilières dispose de moins de services qu'un habitant du centre-ville à Dole. Il faut en tenir compte. Il y a des écarts à prendre en compte.

C'est pour cela qu'il faut tendre vers une équité, et non pas vers une égalité. C'est pour cela que je vous rappelle quand même que, dans le mandat précédent, la tendance avait été d'essayer de tendre vers un taux unique de fiscalité. Cela a été rejeté assez vite parce que c'est une égalité qui n'a pas de sens compte tenu de notre réalité de terrain.

Vous savez, je veux bien que nous fassions de la polémique, et que l'on rentre un peu dans des débats caricaturaux, mais la réalité est assez complexe. Quand vous êtes en responsabilité sur une communauté d'Agglomération de 47 communes avec une disparité très forte, vous essayez de faire avancer les choses. Rien n'est parfait. En tout cas, je pense que les orientations que nous prenons sont assez lisibles. Il faut absolument que, dans les dépenses intercommunales, des biens d'équipement comme le Conservatoire qui a manifestement une vocation intercommunale, vous le savez, nous en tenions compte. En effet, plus de 40 % d'élèves ne sont pas des Dolois, et même 15 % sont hors de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, je crois. Il n'y a pas de solution miracle, mais nous essayons d'avancer. Je pense que le Bureau est assez solidaire sur ces réflexions pour essayer de faire avancer les choses globalement. Nous avons une autre intervention.

M. DAUBIGNEY : C'est peut-être l'occasion aussi d'apporter un témoignage d'une commune bourg-centre autre que la Ville de Dole. Je peux me permettre de parler pour Damparis, comme cela, on ne nous taxera pas d'aspect politique là-dessus. Les deux exemples sont similaires à Tavaux et à Damparis. Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais l'ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération) a fait l'exercice de transférer toute la politique sportive et tous les équipements qui étaient installés sur toutes les communes de l'agglomération de Lons, au niveau de la Communauté d'Agglomération de Lons. Nous n'avons pas fait ce choix, parce que, effectivement, nous ne pouvons pas le faire. Il y a trop de variétés entre nos communes, entre la grande ville-centre et toutes les communes aux alentours. C'est un enjeu qui est majeur. La décision qui a donc été prise, et qui ne date pas de ce mandat, mais du Jura Dolois pratiquement – nous l'avons fait dans le mandat précédent avec Claude CHALON et nous continuons dans cette logique-là – est de faire des transferts par occurrence. Nous avons fait le golf, nous avons fait la piste de bicross et, aujourd'hui, ce sont les stades majeurs. Cela ne veut pas dire que nous oublions les autres. Nous allons parler, plus tard dans la soirée, des fonds de concours.

Le sens de l'histoire, c'est que ces équipements soient à terme sous l'autorité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je dis « à terme », mais je ne peux pas vous dire le terme. Mais aujourd'hui, nous avons quand même affaire à des contraintes, et c'est toute la complexité à laquelle faisait allusion le Président du quotidien d'aujourd'hui.

Je prends deux exemples très concrets, l'un sur Damparis et l'autre sur Tavaux. Aujourd'hui, je pourrais à la limite les confondre parce que c'est la même logique pour les deux sports. Le rugby est à Damparis, pour faire simple, et le foot est à Tavaux. Aujourd'hui, ces infrastructures ne sont payées que par les bourgs-centres. Nous avons rencontré, avec Michel GINIES et avec le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ces présidents de club qui, aujourd'hui, gouvernent quasiment entre 300 et 400 licenciés. Si je prends le foot à Tavaux, c'est pratiquement 400 licenciés. Il y a à peine 14 % de gamins, de jeunes, d'adultes, qui sont des administrés tavellois. Pour l'instant, Tavaux paie 100 % de la charge, non seulement en fonctionnement, mais aussi en investissement. La demande du club aujourd'hui – et je vous fais grâce des détails – s'évalue à 1,2 million d'euros pour des choses toutes simples, élémentaires.

Je ne prends qu'un exemple : le football féminin. Aujourd'hui, il y a 50 filles qui viennent jouer au foot à Tavaux. Il faut faire un nouveau vestiaire. Nous n'avons pas le choix. Je ne veux pas de problèmes de harcèlement à Tavaux. Il me faut donc un nouveau vestiaire. Le « résultat des courses », c'est qu'il faut mettre 350 000 à 400 000 euros sur la table. Nous avons un éclairage qui est vétuste à tel point qu'il n'y a plus de poteau ni plus rien. Le club qui a des perspectives de montée au niveau national, à peine plus haut qu'aujourd'hui – ce que nous leur souhaitons – ne pourra plus jouer du tout parce que l'éclairage n'est pas aux normes. Le terrain synthétique n'a pas de tribunes. Il faut en faire une. Un terrain synthétique, au prix que cela coûte, nous n'allons pas en faire 50 dans tous les territoires. Un seul suffirait dans le bassin, sauf peut-être dans 20 ou 30 ans si cela se démocratise et encore, je n'en suis même pas sûr (compte tenu d'autres sujets d'ordre écologique. Il n'empêche qu'aujourd'hui l'infrastructure existe et qu'il faut faire des choses autour. Si je fais le cumul de tout cela, j'en ai pour 1,2 million d'euros. Moi, tout seul, en tant que Maire de Tavaux, je suis incapable de répondre à ces investissements. Si je ne le fais pas, je suis embêté parce que le club n'arrivera plus à grandir.

Je fais le parallèle pour le rugby. Là, nous avons une association Tavaux-Damparis, parce qu'il faut bien que l'on s'entraide, et nous le faisons depuis des décennies maintenant entre Tavaux et Damparis. Le club de rugby – et là, nous partons d'un peu plus loin sur le stade – espère jouer en Fédérale 2. Ceux qui suivent le rugby le savent bien. On monte donc encore en puissance. Les investissements totaux à refaire sur les terrains à Damparis (vestiaires compris), malgré les vestiaires neufs que nous avons faits récemment, s'élèvent à 1,3 million d'euros. Aujourd'hui, il y a plus de 300 licenciés. Je ne sais pas si vous vous rendez compte. Le vendredi soir, si vous venez à Tavaux ou à Damparis (le stade est sur Damparis, mais il est plus proche de Tavaux), vous verrez qu'il n'y a qu'un seul terrain, avec un seul éclairage qui n'est pas aux normes. Le soir, vous avez 80 gamins et adultes qui jouent sur un seul terrain avec cet éclairage, et ce, pendant tout l'hiver. Pour un club qui joue en Fédérale 3, qui joue les premiers rôles et qui veut monter en Fédérale 2, ce n'est pas acceptable. Ce n'est plus acceptable.

En parallèle du foot, nous avons également reçu les responsables du rugby. Nous en avons pour une enveloppe de 1,3 million d'euros. Damparis tout seul, même aidé par Tavaux et par Abergement dans sa grande générosité, n'arrive pas à faire face. C'est impossible. Nous n'avons qu'un seul recours. Si nous voulons accompagner ces clubs, je ne parle même pas de faire la politique de ces clubs puisque les clubs sportifs n'ont pas besoin de nous – ils la font et ont de bons résultats qui participent à la notoriété du bassin –, nous n'avons pas le choix. Ce sont deux exemples, volontairement pris en dehors de Dole, qui illustrent la problématique à laquelle nous sommes confrontés. Les gamins dont je parle – je ne vous l'ai pas dit – si on prend l'exemple du foot, sur les 300 licenciés, savez-vous quelle est leur provenance ? Ils viennent de 80 communes. 80 communes fournissent les licenciés, simplement pour parler du foot.

Je pense que j'ai dû demander la même chose au rugby, je n'ai pas le chiffre en tête, mais c'est aussi de cet ordre-là. Cela veut bien dire que ce sont des clubs intercommunaux. Le monde sportif a été intercommunal bien avant les politiques, bien avant nous. Il faut s'en rendre compte. Aujourd'hui, en face de nous, les maires, il n'y a plus un président qui soit administré de nos communes. Pourtant, nous donnons bien des subventions à ces gens-là, même s'ils n'habitent pas notre commune.

Ce sont deux exemples frappants, simplement pour illustrer que nous n'avons plus le choix. Nous n'avons plus le choix, il faut le monter au niveau intercommunal, c'est-à-dire à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il faut que nous franchissions ce pas. Il est vrai que ce nous vous demandons aujourd'hui concerne ces trois stades parce que Bobin est dans la même logique, mais le sens de l'histoire c'est que, demain, d'autres stades (Foucherans, Rochefort, Choisey, etc.) seront transférés petit à petit. Matériellement, financièrement, économiquement, etc., parlant, nous ne pouvons pas le faire, ce soir, d'un seul coup comme l'a fait l'ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération). Nous ne sommes pas dans cette logique-là parce que nous avons fait d'autres choix à côté. Il faut donc y aller par étapes, mais nous le gardons en cap, en ligne de mire.

C'était simplement un témoignage pour expliquer les difficultés auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui, par rapport à des exigences qui viennent de nos administrés, notamment des jeunes. Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que les jeunes, il vaut mieux les voir sur des terrains de foot ou de rugby que dans la rue.

M. le Président : Merci, Jean-Michel. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, je t'écoute. On t'a coupé le micro.

Séverine CALINON : Simplement, quand on me donne l'argument que nous sommes obligés de refaire des vestiaires pour une équipe de foot féminine sur le stade de la Pépinière, lorsque j'étais jeune, nous faisons déjà du sport au stade Bobin et il y avait déjà des vestiaires pour filles. Là, je ne comprends pas, alors que ce stade est quand même beaucoup plus neuf que le stade Bobin (les vestiaires), pourquoi cela n'a pas été pensé avant. Que l'on me dise que nous sommes obligés d'investir parce qu'il y a une équipe féminine et que nous n'avons pas envie de mélanger les garçons et les filles, je ne comprends pas. Cela a déjà dû être pensé par les architectes.

M. le Président : Non, il n'y a pas de spécificité dans les vestiaires féminins ou pas. Il n'y a que la cohabitation qui soit un problème. C'est le nombre de vestiaires qui sont occupés au même instant T.

Séverine CALINON : Cela a quand même dû déjà être pensé, alors que l'on n'amène pas cet argument-là, parce que cela m'énerve un petit peu.

M. le Président : Non, honnêtement, il y a cinq ans, il y avait moins de filles. Vous savez, le foot féminin a explosé il n'y a pas si longtemps que cela. Le rugby aussi explose. C'est assez impressionnant, et tant mieux pour ces sports-là. Tout ne va pas se traduire, demain, par des augmentations et de créations. Parallèlement à ce transfert des stades, vous savez – je l'ai annoncé à la dernière réunion – que nous ouvrons un groupe de travail intercommunal qui va réfléchir à l'ensemble des équipements qui sont sur notre territoire pour voir, justement, si nous ne pouvons pas optimiser. Nous savons qu'il y a des stades qui ont une occupation beaucoup moins forte. Le Maire de Choisey est là. Choisey, aujourd'hui, a une occupation relative, car son équipe de foot est moins présente qu'elle n'a été. Aujourd'hui, les vestiaires de Choisey sont moins occupés qu'ils ne l'étaient il y a un certain temps. Il faut que nous mettions cela sur la table. L'équipe féminine du Jura Dolois pourra sans doute aller jouer là-bas ou s'entraîner et utiliser les vestiaires. Il y aura des solutions comme celles-là. La première des priorités est de faire un inventaire de ce qui existe, de s'assurer que tout ce qui est utilisé est bien utilisé, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de gâchis. Après, il faudra voir s'il y a des besoins d'investissement impératif ou pas.

Y a-t-il d'autres interventions ? Écoutez, je vous rappelle que c'est une délibération très importante. Je vais vous la lire. Il est ainsi proposé au Conseil communautaire d'approuver les définitions de l'intérêt communautaire telles qu'elles ont été présentées ce soir, et de m'autoriser à signer le document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ce vote est important. Vous avez les pouvoirs les uns des autres. Je vous rappelle quand même, afin que ce soit bien transparent que, pour un vote de prise de compétences, il faut que nous ayons deux tiers des votants qui s'expriment favorablement. En gros, cela fait 56 personnes sur le total des inscrits et pas seulement des présents. Ce soir nous sommes 76, je crois. Isabelle VOUTQUENNE a donné pouvoir à Sylvette MARCHAND qui est arrivée avec le pouvoir. Catherine BOUTON a le pouvoir de Catherine DEMORTIER, et Esther SCHLEGEL de Frédérique DRAY.

Ako HAMDAOUI : J'ai juste une question. Nous allons voter sur le principe, mais pas sur les modalités du transfert, est-ce bien cela ? Ou cela englobe-t-il aussi les modalités de transfert ?

M. le Président : Un transfert est un transfert.

Ako HAMDAOUI : Non, mais il y a des transferts qui se ne font pas exactement pareil. Il y a du 70/30 et pour d'autres, ce n'est pas 70/30.

M. le Président : Là, c'est le transfert c'est-à-dire 100 % des comptes, des charges qui sont transférées des collectivités concernées vers la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Après, l'attribution de compensation sera délibérée au mois de novembre selon la règle que nous connaissons. C'est pour cela que nous avons des principes, mais que nous ne les avons pas à l'euro près aujourd'hui. Nous tiendrons compte des dépenses réelles puisque sur les écoles de musique, les associations et le Conservatoire, le transfert serait fait au 1er mai. En effet, je rappelle quand même, mais cela va être évoqué dans une autre question, qu'aujourd'hui, vous savez qu'il y avait un tarif différent pour les enfants hors Dole de celui des enfants de Dole. Dorénavant, évidemment, il n'y aura plus qu'un seul tarif. Comme le tarif va démarrer à partir du 1er mai 2018 (appel des cotisations), le transfert serait fait au 1er mai 2018.

Séverine CALINON : J'aurais aimé que les deux soient dissociés parce que voter les deux (pour le domaine sportif et pour le Conservatoire), me pose un problème. Je suis pour le Conservatoire, mais je suis contre les stades sportifs. Cela m'embête donc un peu d'être prise en otage et d'avoir les deux en même temps.

M. le Président : Alors, la délibération est globale. C'est ainsi. C'est vrai que derrière, effectivement, il y a toutes les conséquences avec les transferts, et notamment le budget qui en tient compte. Je ne souhaite pas les dissocier, car cela n'irait pas dans le sens de ce que nous voulons faire. Cela fait partie d'un ensemble. Voilà, on verra les conséquences pour le vote. Maintenant, je prends le vote. Voulez-vous que je rappelle les pouvoirs afin que nous sachions qui représente qui ? C'est bon.

Alors, je passe au vote. Qui est contre ? Il y a 4 contre. Qui s'abstient ? Il y a 6 abstentions. Cela fait 70 « pour ». Je vous remercie de ce vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés (moins 4 contre et 6 abstentions), adopte cette notice.

NOTICE N° 03 : BUDGET PRIMITIF 2018

M. le Président : Concernant le budget, les règles du jeu sont, je pense, bien comprises ou bien connues. J'ai présenté un certain nombre de choses au niveau du DOB. Vous avez reçu, j'imagine, les notices bien sûr avec les commentaires qui étaient faits. Vous avez retrouvé la même logique. Ce que je vais peut-être faire, c'est m'appesantir sur deux *slides* qui sont un peu significatifs, notamment concernant tout ce qui est fiscalité puisque c'est, bien logiquement et de manière compréhensible, le sujet le plus sensible. J'irai peut-être beaucoup plus vite sur les détails des postes.

Je passe sur le contexte général, vous le connaissez ainsi que les contraintes d'évolutions que nous avons en matière de DGF. En ce qui concerne les budgets – cela a été rappelé au niveau du DOB –, nous avons cette année un coefficient de 0 % d'augmentation des bases, ce qui se produit pour la première fois depuis que je suis élu, d'ailleurs. Il faut donc en prendre acte.

Pardon ? *Intervention hors micro inaudible*. C'est dans la loi de finances. Peut-être parles-tu des bases pour ta commune ? Ça, c'est le coefficient d'application des valeurs locatives, c'est-à-dire que si tu as une maison dont la valeur locative est de 1 000 euros, l'an prochain, elle aura toujours une valeur locative de 1 000 euros alors qu'en 2016, si tu avais une valeur locative de 1 000 euros, tu avais une valeur locative de 1 040 euros en 2017. Il y avait une augmentation systématique de toute chose à égale période. Le 1,02 %, je ne sais pas d'où tu le sors parce que ce fameux coefficient, qui est ici, de 1 est le coefficient qui a été voté dans la loi de finances au mois de décembre dernier. C'est pour ça que je suis surpris. Je pense qu'il y a un problème de malentendu, mais nous pourrions recadrer cela, c'est de la technique.

La deuxième chose c'est que, pour le coup, nous avons l'augmentation des bases physiques. Là, ce sont les gens qui construisent, qui font des extensions, etc. Nous avons supposé que nous ferions 1 %. De mémoire, je crois qu'en 2017 nous avons dû faire 1,5 % des bases physiques.

Pour la CFE, je ne vais pas revenir dessus. Nous avons une baisse de 300 000 euros du fait des bases qui ont baissé sur Abergement.

Pour la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), par contre, il y a une augmentation de 500 000 euros. J'ai déjà présenté cela la dernière fois. C'est plutôt une bonne nouvelle. Néanmoins, elle revient simplement au niveau que nous avons en 2016. Je rappelle que la CVAE est dorénavant un impôt national qui est « reventilé » en fonction des déclarations pour les entreprises sur le territoire. Il y a eu des montées et des baisses que nous avons du mal à comprendre. Toujours est-il que cela semble se stabiliser à présent, quand on regarde cette CVAE. Avec ces + 500 000 euros, nous devrions arriver à niveau, à être à peu près stabilisé. Les autres taxes sont stables. Toute chose égale par ailleurs, nous avons donc une évolution légèrement positive par rapport à 2017, compte tenu des « plus » et des « moins » que je viens d'évoquer.

Par contre, je rappelle le pacte fiscal que nous avons adopté avec la volonté d'une meilleure solidarité territoriale, le fait de dégager des marges de manœuvre, de tendre vers une meilleure équité sur le territoire, et de partager l'effort fiscal entre les ménages et les entreprises.

La dette, je vous le rappelle, est aujourd'hui à 21 042 000 euros avec ce que nous devons payer cette année (à peu près 1,16 million d'euros en capital et 300 000 euros en intérêts). L'an dernier, en 2017, nous avons emprunté 6 millions d'euros. Pour cela, vous avez tous les documents, je passe donc assez vite.

Voici le budget tel que nous devons le voter par chapitre. Nous étions à 39 539 000 euros et nous passons à 44 878 000 euros en dépenses et en recettes. Je vais revenir sur un document que vous n'avez pas dans vos *slides*, mais qui me paraît un peu explicatif. En matière d'investissement, nous passons d'un budget de 14 800 000 euros à 18 100 000 euros. Méfiez-vous de ces chiffres. Ce sont des chiffres qui peuvent paraître globaux, mais il y a les dépenses d'ordre, et l'ensemble des dépenses budgétaires.

Budget de fonctionnement

Voici l'ensemble du budget de fonctionnement par pôle. C'est ce que vous avez dans votre documentation. C'est la manière dont nous travaillons au niveau de la Communauté

d'Agglomération du Grand Dole puisque cela correspond à des pôles qui sont dirigés par des chefs de pôle qui ont en responsabilité le suivi des budgets.

On voit que nous avons un budget de dépenses de 41 271 000 euros (dépenses réelles) contre 37 800 000 euros. En recettes, nous avons 43 800 000 euros, contre 38 700 000 euros.

Je voulais vous montrer ce document-là. Je vais, si vous me permettez, m'arrêter un petit peu sur ces chiffres-là parce que c'est là que se trouvent les grandes masses, et ces quelques chiffres résumant l'ensemble du budget.

Vous voyez que nous avons, en dépenses réelles de fonctionnement, 3 476 000 euros de dépenses supplémentaires qui s'explique comme cela :

- le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) : je vous rappelle que nous avons prélevé et que nous assumons la totalité du FPIC de toutes les communes pour 339 000 euros ;
- les ACTP (Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle), dont il faudra amender un chiffre en fin d'année. Pour l'instant nous sommes sur une estimation. Nous allons diminuer les ACTP de 241 000 euros, ce qui fait une réduction de charge supplémentaire ;
- le Conservatoire : 1 200 000 euros en dépense brute ;
- « Scènes du Jura » : 355 000 euros ;
- les stades : 100 000 euros ;
- la restauration scolaire : 374 000 euros.

Cela fait 2 127 000 euros pour les nouvelles dépenses qui viennent du pacte fiscal que nous avons approuvé.

Dans les autres évolutions qui sont plus traditionnelles, il y a :

- les frais financiers qui augmentent de 100 000 euros puisque nous avons mis en place des emprunts ;
- la masse salariale : 723 000 euros. L'ensemble de notre masse salariale augmente hors restauration scolaire ;
- Hello Dole : il y a 100 000 euros supplémentaires parce que, comme le premier exercice d>Hello Dole était à cheval sur 2016-2017, nous sommes maintenant revenus en année complète, et il y a eu un jeu entre le budget 2016 et le budget 2017. Cette année, il faut revenir dans la norme que nous avons présentée. Nous rajoutons donc 100 000 euros à Hello Dole ce qui fait qu'au total, pour Hello Dole, nous donnons 150 000 euros pour la gestion de Dolexpo, et 200 000 euros pour la gestion de l'Office de Tourisme, comme nous l'avons fait historiquement. Nous revenons donc à ce montant-là initialement ;
- diverses dépenses : 126 000 euros.

Voilà pour l'explication des gros mouvements.

Je reviens maintenant par pôles. Je vais être rapide aussi là-dessus parce que vous avez tous les chiffres. Ce sera plus facile que de le lire, ce qui n'a pas grand intérêt. Simplement, la fiscalité directe, évidemment, c'est le gros morceau, je vous l'ai dit. L'augmentation vient essentiellement de la taxe foncière. Je vous rappelle la proposition que vous avez vue dans la question suivante. Nous passerions le taux de 2,15 à 3,61 %. Je vous rappelle que l'augmentation de taxe foncière a été calibrée de telle sorte que cela compense les dépenses que nous avons récupérées dans les transferts de communes, venant du FPIC et de la restauration scolaire.

Par contre, la taxe d'habitation passe de 12,40 à 15,75 %. C'est celle, bien sûr, qui connaît l'augmentation la plus forte. Je vous rappelle que cela se traduit globalement pour les habitants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole par une augmentation d'à peu près 10 %, sachant que la baisse qui est attendue sur cette année sera de 30 %, pour les 85 % des ménages les plus modestes, va-t-on dire. Comme nous augmentons de 10 %, ces ménages auront une baisse de 20 % et non pas de 30 %. Les ménages les plus aisés (15 %) auront une augmentation, en tout cas *a priori* sur les années 2018, 2019 et 2020, puisque cette augmentation sera reportée pendant 3 ans. Mais, à partir de 2021, le gouvernement a laissé entendre que cette taxe serait supprimée. Peut-être sera-t-elle supprimée bien avant puisqu'il y a d'autres problèmes.

La fiscalité indirecte passe de 5 200 000 euros à 6 150 000 euros. Ce ne sont pas des changements structurels. C'est essentiellement la CVAE dont je vous ai parlé tout à l'heure qui augmente. Il n'y a pas d'autre explication.

L'autre commentaire que je veux faire là-dessus, c'est au sujet de la DGF qui passe de 3 200 000 euros à 3 500 000 euros. Ce n'est pas une augmentation de la DGF. Quand nous avons fait le budget 2017 l'an dernier, nous n'avions pas tous les paramètres, et il avait été inscrit en sous-évaluation en 2017. Nous sommes donc maintenant à 3 500 000 euros. C'est le montant stabilisé dorénavant.

Dans les dépenses, vous avez la baisse de la dépense des AC puisque nous récupérons les dépenses qui vont être imputées, notamment sur les AC de la Ville de Dole, qui vont diminuer. Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) est stable, je passe. Le FPIC, je vous l'ai dit, concerne la totalité de la prise en charge de l'ensemble des 47 communes. Pour le reste, il n'y a pas de commentaires à faire. Voilà donc pour ce gros poste.

Sur l'administration générale, je ne ferai qu'un seul commentaire. Nous avons réorganisé, suite au départ en retraite de Monsieur DELCEY (que certains ont connu, et qui était le responsable de service), nous avons basculé cela sous la tutelle du pôle « administration générale ». C'est pour cela que nous avons ramené cette dépense-là sous le pôle « administration générale » et nous verrons qu'elle est en diminution de l'autre côté. C'est essentiellement ce qui explique la modification.

Je fais encore un petit commentaire. La communication est en baisse parce que, l'an dernier, nous avons notamment le budget du Tour de France, pour rappel.

Le pôle « moyens et ressources » concerne les moyens généraux, vous voyez, qui sont en baisse du fait du transfert du service courrier de formalités, les 126 000 euros que nous venons d'évoquer.

Pour le reste, il n'y a pas grand-chose à dire. Avec la masse salariale, nous sommes sur un budget de 2 200 000 euros contre 1 192 000 euros donc, à peu près, une reconduction de ces budgets.

Le pôle « actions sociales/santé » est pratiquement en reconduction. Il y a juste, un montant qui n'est pas là parce qu'au moment où le budget a été préparé, nous n'avions pas encore la notification sur le paiement du PRE, mais le PRE sera bien encaissé. Maintenant, nous avons une notification. Nous rajouterons donc, lors d'une prochaine décision modificative, le montant de près de 54 000 euros aussi pour le PRE. Nous avons donc un budget qui est quasiment en reconduction par rapport à l'an dernier si ce n'est que, dorénavant nous avons la petite ligne « prévention de la délinquance » qui est passée en compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Concernant les actions éducatives, nous notons globalement peu de modifications. Nous avons surtout modifié le mode de facturation qui est maintenant faite en direct par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, puisque nous ne passons plus par les communes. Avant, nous avions les dépenses et les recettes qui se compensaient. Dorénavant, c'est la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui facture directement, tel que cela a été prévu.

Sinon, les autres postes sont à peu près à l'identique. Ce sont plus des ventilations nouvelles, mais il n'y a pas de modifications significatives sur ces postes-là.

Concernant le pôle « sports », là encore, les modifications viennent exclusivement de la prise en compte des trois stades. Il faut que nous retravaillions un peu parce qu'il y a des chiffres qui ont été transmis au service, mais il faudra que nous retravaillions un peu plus globalement. En effet, cela m'étonne que le stade Pépinière ou même Paul Martin soient aussi chers que cela par rapport au stade Bobin. Mais, globalement, nous avons mis une enveloppe de 100 000 euros pour les stades. C'est ce qu'il faut retenir, et nous nous y tiendrons.

Le reste, ce ne sont que des reconductions à l'identique.

Concernant l'action culturelle, la modification forte c'est le transfert du Conservatoire, à la fois les dépenses, les frais généraux et la masse salariale, qui augmentent évidemment fortement. Dans la première ligne, « Scènes du Jura » bien sûr, vient gonfler ce chiffre, auquel s'ajoute le financement des associations musicales de Tavaux-Damparis-L'Abergement et Saint-Aubin.

Pour les transports-mobilité, là aussi, nous avons une reconduction. Je vais tout de suite aller aux deux *slides*. Pour le transport, la seule différence c'est qu'avant, c'est le Département qui nous finançait, et que dorénavant c'est la Région. Sinon il y a l'actualisation de la DSP (Délégation de Service Public) qui passe de 4 700 000 euros à 4 073 000 euros. Pour le reste, il n'y a pas de

modifications structurelles, si ce n'est bien sûr le Versement Transport que j'ai annoncé dans mes modifications puisque nous proposons de passer le Versement Transport de 0,3 % à 0,6 %, le 0,6 % s'appliquant à partir du 1er juillet 2018. Nous aurons donc une première tranche de 600 000 euros en *boni* sur 2018, et les autres 600 000 euros à partir du 1er janvier 2019.

Concernant l'environnement, les mêmes postes sont reconduits. Là, il n'y a pas de modifications particulières. À quelques iotas près, nous sommes sur un chiffre du SICTOM à 4 050 000 euros. Les charges de fonctionnement sont à peu près reconduites à l'identique, et les recettes attendues de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) sont ajustées à quelques milliers d'euros près, mais nous n'avons pas de modifications structurelles sur ce poste.

Enfin, concernant l'aménagement du territoire, nous avons une augmentation de poste qui mérite d'être signalée. Il y a le poste de développement économique (873 000 euros). Le gros écart provient d'Innovia. Vous avez tout le détail dans vos dossiers. En 2017, je vous le rappelle, cela devait normalement se dénouer. Nous avons mis peu au budget 2017 (je crois que nous n'avons mis que 150 000 euros) parce que nous avons dit que, si Innovia devait se dissoudre, nous aurions récupéré cela (à la fois les propriétés foncières et les emprunts). Nous avons dit que nous ferions un budget spécifique pour cela, le cas échéant. En fait, Innovia ne s'est pas dénoué comme nous l'avions prévu. Nous n'avons toujours pas réglé le problème. Le syndicat continue donc à tourner. En 2017, il a fallu équilibrer Innovia. En 2018, nous avons pressenti une dotation forte de 300 000 euros parce que nous anticipons le retrait de la Région. Cela va s'atténuer dans le temps puisqu'à partir de 2019, nous sommes en train de voir avec la société d'économie mixte qui gère Innovia et cette zone, pour rallonger la durée de manière à réduire l'effort que nous devons faire pour financer cette zone Innovia.

L'autre poste – je vous l'ai signalé tout à l'heure – c'est le développement touristique pour 359 000 euros. Nous rajoutons 100 000 euros pour Dolexpo. Au total, comme je vous l'ai dit, il y a 200 000 euros pour l'Office de Tourisme (montant que nous reconduisons). Par contre, sur Dolexpo, nous avons mis 150 000 euros sur 2016-2017. Maintenant nous sommes en année pleine, c'est pour cela que nous avons cette augmentation de 100 000 euros. Le reste, pour l'essentiel, est une reconduction.

S'agissant des services techniques, le point que je voulais signaler concerne l'énergie. L'énergie est en augmentation parce que nous anticipons, bien sûr, la montée en puissance du Parc Isis puisqu'il aura une utilisation plus forte pendant la durée des travaux du complexe sportif. Il faudra donc bien sûr augmenter le temps de chauffage de l'eau, et nous en avons tenu compte dans cette prévision.

Pour finir la présentation du budget, il y a un chapitre sur la masse salariale. C'est évidemment le poste le plus significatif. Vous le voyez, compte tenu des remboursements de mutualisation et compte tenu des recettes courantes que nous obtenons (indemnités journalières, etc.), le poste passe de 8 078 000 euros à 10 455 000 euros. Cela vient essentiellement du transfert de compétences, ce n'est pas une surprise. Le chiffre qui est peut-être le plus intéressant c'est celui qui permet de voir que le total mutualisé CAGD et Ville de Dole donne une masse salariale à peu près contenue qui n'augmente « que » de 600 000 euros (2,69 % pour environ 630/650 équivalents temps pleins). L'objectif est bien sûr de maîtriser la masse salariale globale puisque c'est le rôle que nous demandons à nos services. On peut quand même remercier et féliciter les services qui arrivent à tenir, à faire les efforts, quand il y a des départs en retraite et qu'il y a beaucoup de redéploiements. Nous essayons d'automatiser, d'optimiser, comme tout un chacun, pour arriver à tenir le cap au niveau de la masse salariale.

Voilà pour le budget. Ce que je viens de vous passer très rapidement, c'est l'ensemble des pôles. Maintenant, si vous le voulez bien, je vais passer au budget d'investissement.

Budget d'investissement

Vous avez les documents sous les yeux. Il y a 15 millions d'inscrits en dépenses 2018. Nous avons mis les reports 2017 parce que, comparé au budget, cela n'a pas grande signification en matière de budget d'investissement. Par contre, vous avez les reports de manière à voir ce qui est en cours.

Je ne vais pas vous lire de manière exhaustive toute la liste, cela n'aurait pas d'intérêt.

Je vais simplement insister sur :

- le complexe sportif (tranche de 7 millions d'euros),
- le déploiement de la fibre, dont nous poursuivons l'effort à hauteur de 500 000 euros par an (nous en avons pour jusqu'à 1020),

- le fonds d'aide aux communes – nous l'avons évoqué – pour lequel nous aurons une délibération spécifique tout à l'heure. Nous l'avons inscrit à hauteur de 150 000 euros,
- la Péniche avec la fin des travaux sur 2018, à hauteur de 370 000 euros,
- la Petite enfance sur Tavaux, ce que nous avons appelé « réhabilitation CE Solvay » ou l'aménagement, en tout cas, d'un centre d'accueil pour la petite enfance ainsi que tout ce que nous devons faire en accompagnement des travaux que la ville de Dole réalise pour Wilson, Rockefeller et Sorbier suite à l'incendie. Nous avons donc une enveloppe de 1 280 000 euros pour cette Petite enfance qui est le point important.

Nous avons également mis une enveloppe sur les installations sportives. C'est une enveloppe globale. Les arbitrages vont être faits rapidement pour voir ce qui a été évoqué dans notre discussion de tout à l'heure sur les urgences auxquelles il faut faire face.

Ensuite, nous retrouvons les travaux de rivière, les ensembles et l'aide à la pierre, tout ce que nous avons investi en matière de PLU (Plan Local d'Urbanisme), PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur). Cela représente 382 000 euros (ce qui n'est pas négligeable) qui sont financés, pour l'essentiel.

Nous avons rajouté une ligne d'aide à l'immobilier d'entreprise. Nous ne savons pas trop si nous en aurons besoin, si elle sera utilisée et sous quelle forme. Je vous rappelle en tout cas que c'est une politique qui était portée par le Département autrefois et aujourd'hui, le Département n'ayant plus la compétence, les communautés de communes doivent se substituer. Je pense qu'il faut, pour garder notre attractivité, que nous gardions une enveloppe pour agir sur tel ou tel dossier qui pourrait venir.

Nous avons aussi rajouté une participation aux logements OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). C'est le plan qu'il faudra développer et mettre au point ce qui représente une enveloppe assez conséquente également.

Pour Dolexpo, nous avons prévu une enveloppe de 100 000 euros. Vu la taille de l'équipement, bon an, mal an, il faut toujours que nous intervenions pour améliorer les choses ou faire des entretiens un peu lourds qui sont nécessaires. Nous essayons d'améliorer cet outil au fur et à mesure que des « clients » utilisent cet équipement, et nous font part de leurs remarques.

Voilà pour les grandes lignes d'investissements. Vous avez tout le détail. Je pense que vous l'avez regardé, et que vous ne manquerez pas de poser des questions.

J'aborde maintenant une petite évolution synthétique, parce que c'est cela qui est essentiel. Les fiscalités brutes passeraient de 27,7 à 32,3 millions d'euros. Nous avons les reversements de fiscalité que nous devons assumer par les attributions de compensations, le FPIC et le FNGIR. La fiscalité nette est de 20 millions d'euros. Les autres recettes sont de 30 433 000 euros, dont la DGF. Les dépenses nettes sont de 28 344 000 euros. Cela nous permettra de dégager un autofinancement de 3 millions auxquels s'ajoute le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) pour 1,8 million d'euros (annuités). Nous avons donc une capacité d'autofinancement net de 3 millions d'euros. L'objectif est donc de maintenir cet autofinancement.

Au sujet de l'encours de la dette, d'après les projets d'avancement des dossiers, nous aurions un endettement, au cours de l'année, à hauteur de 25 millions d'euros c'est-à-dire un encours de 8 années d'endettement. Je ne vais pas vous passer tout le détail, cela n'a pas grand intérêt. Vous avez tout cela dans votre dossier.

Nous avons un *slide* sur le budget annexe. Je vais mettre simplement la synthèse, ce sera plus rapide. Le budget de fonctionnement de l'activité annexe est de 1,207 millions d'euros. Il est essentiellement constitué de :

- achats de terrains et des aménagements que nous pouvons faire : 250 000 euros et 547 000 euros,
- entretiens de maintenance et énergie : 189 000 euros. C'est tout ce que nous pouvons faire sur les zones, y compris sur le CAN (120 000 euros de dépenses),
- frais financiers sur les emprunts qui sont ciblés sur le budget annexe,
- 87 000 euros d'amortissements que nous retrouvons en recettes.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, il y a 91 000 euros qui sont fléchés pour réaménager le CAN. Vous savez qu'au CAN, l'entreprise Cylindre va déménager fin août,

normalement, pour aller sur la zone Innovia. Ils vont donc nous libérer un peu plus de 1 000 mètres carrés d'un seul coup, et nous allons réaffecter ces 1 000 mètres carrés. Nous avons donc prévu des travaux pour pouvoir installer en divisant des cellules.

La dette, c'est 97 000 euros de remboursement de dette et nous récupérons les amortissements.

Les recettes sont plus intéressantes. Nous avons les ventes de terrains pour 1 039 000 euros. Ces ventes de terrains ont vocation à financer nos achats et les aménagements que nous faisons régulièrement. Les recettes que nous avons au CAN sont les recettes de loyers puisque tout ce que nous pouvons louer comme emplacement au CAN, nous le louons. Pour équilibrer le budget, nous avons prévu de débloquer 117 000 euros d'emprunt qui, *a priori*, ne devraient pas être nécessaires compte tenu d'un amortissement de 87 000 euros. Nous verrons un petit peu en fonction de l'avancement de nos dépenses réelles.

Les cessions, vous avez pu les regarder. Cela prouve la dynamique dans laquelle nous sommes engagés, et cela est plutôt favorable.

Voilà, j'ai été un peu rapide et je m'en excuse, mais je pense que c'est un petit peu fastidieux à présenter trop en détail. Vous avez tous les détails dans vos dossiers, et je ne doute pas que vous aurez des questions sur tel ou tel sujet. Je suis à votre écoute. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je passe au vote. Non, il y a des questions.

Laurence BERNIER : Je fais une demande pour que nous votions la fiscalité avant le budget, puisque le budget dépend du vote de la fiscalité.

M. le Président : Non, parce que c'est la règle. Je ne sais pas si c'est une règle d'usage ou une règle de droit ; en tout cas nous votons les enveloppes budgétaires. En plus, le taux est fonction des enveloppes que nous votons. C'est pour cela que nous votons les taux après le vote du budget. On me dit que c'est une obligation légale sachant qu'aujourd'hui, nous n'avons toujours pas les bases. Là, il se trouve que nous allons voter les taux en même temps, mais c'est vrai que l'enveloppe budgétaire étant ce qu'elle est, nous toucherons peut-être plus ou peut-être moins. Nous verrons. Nous attendons les notifications.

Ako HAMDAR : Dans les propos introductifs du rapport qui nous a été transmis, il est écrit « *une pression fiscale contenue* ». Cette année, l'État fait donc un effort sur la hausse continue de la fiscalité que les Français ont connue depuis 2007. La réforme de la taxe d'habitation participe de cette volonté de redistribuer du pouvoir d'achat aux ménages les plus modestes. Il est vrai que ce cadeau est fait aux plus modestes : avoir fait un beau cadeau fiscal aux plus nantis. On peut aussi lire, dans le document, des choses contradictoires ou fausses. Il est écrit « *épargner les ménages modestes* ». Ceci n'est pas vrai puisque vous nous proposez ce soir de voter une hausse de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Je ne vois donc pas en quoi nous cherchons à épargner les ménages modestes. L'État redonne donc du pouvoir d'achat à ces ménages et nous, ce soir, on nous propose de réduire cette hausse de pouvoir d'achat.

Plus loin, dans le rapport, nous pouvons lire « *augmentation de la taxe d'habitation pour les ménages les plus aisés* ». Non, c'est faux. C'est une augmentation de la taxe d'habitation pour tous les Grand-Dolois.

S'agissant du VT (Versement Transport), j'ai rappelé, lors du dernier Conseil, les propos tenus par notre Président qui affirmait (en 2009) que mettre le VT à 0,6 % était une catastrophe pour les entreprises. Dans ce domaine – je l'ai rappelé aussi lors du dernier Conseil communautaire –, nous sommes en train d'épuiser toutes les marges de manœuvre pour le futur sur des projets qui pourraient émerger dans le domaine des transports.

S'agissant de la péréquation verticale et horizontale, je me suis livré à quelques petits calculs sommaires que je vous présente :

- pour le transfert de la restauration scolaire et les zones d'activité d'agglomération, je tombe sur une surcharge de 673 000 euros,
- pour le transfert du Conservatoire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole aura une surcharge d'environ 1 200 000 euros auxquels on ajoute 355 000 euros pour la subvention de « Scènes du Jura »,
- sur le FPIC, la surcharge pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sera de 320 000 euros.

Cela nous fait donc une surcharge totale de 2 540 000 euros. Cette somme sera absorbée par la hausse des produits fiscaux nouveaux consécutifs à la hausse de la fiscalité présentée lors du dernier Conseil, et probablement du vote de ce soir. Cela représente 4 millions d'euros. Donc, 4 millions d'euros moins 2 548 000 euros de surcharge, il reste 1 450 000 euros. Ces 1 450 000 euros doivent servir à reconstituer une situation financière dégradée. Nous voyons en outre que l'autofinancement, dans ce qui nous a été présenté, augmente effectivement dans ces proportions.

Que pouvons-nous en conclure ? Pour ma part, je ne suis pas opposé au transfert du Conservatoire. Je trouve même que c'est un transfert qui, un jour, devait se réaliser. La question qui se pose à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est de savoir si c'est le bon moment. Près de la moitié de la fiscalité servira à absorber le transfert qui s'opère entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Or le rapport de la Chambre régionale des comptes a montré que la situation financière de Communauté d'Agglomération du Grand Dole est dégradée. La solidarité doit alors permettre de reconstituer des marges de manœuvre. C'est le *leitmotiv* du dernier Conseil communautaire et de celui de ce soir. Dans le cadre de la solidarité, la Ville de Dole ne doit-elle pas être plus solidaire envers la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et suspendre ce transfert le temps que nous y voyons plus clair sur les investissements de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et sur sa situation financière ? Tout cela pour éviter le matraquage fiscal auquel va s'adonner ce soir la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En effet, on nous propose encore une fois d'augmenter la fiscalité. Au regard des taux proposés et là, je voudrais une précision avant de poursuivre. J'ai entendu que la TH (Taxe d'Habitation) serait mise à 15,75 %. Or en commission, il m'avait semblé avoir entendu 13,75 %. Est-ce 13,75 % ou 15,75 % qui seront proposés ce soir ?

M. le Président : C'est 15,75 %. Nous n'avons jamais parlé de 13,75 %.

Ako HAMDAOUI : D'accord. J'ai peut-être mal entendu en commission, alors. Au regard donc des taux proposés, savez-vous de combien sera augmenté le taux de la taxe d'habitation sur ce mandat ? J'avais fait un calcul sur 13,75 %. J'ai refait un autre calcul, que je ne retrouve pas, sur 15,75 %, mais sur 13,75 % cela faisait 22 %. Savez-vous de combien aura augmenté le taux sur le foncier bâti sur ce mandat, de combien nous aurons augmenté le taux ? Nous l'aurons augmenté de 186,5 %.

M. le Président : De quel taux parlez-vous ?

Ako HAMDAOUI : Je parle du taux sur la taxe foncière. Sur le mandat, après le vote de ce soir, le taux aura augmenté de 186,5 %. Ceci est un comble pour un Président qui a fait campagne sur la baisse de la fiscalité. Dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, il est noté que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole possède aujourd'hui, majoritairement, des taux plus élevés que la moyenne nationale des communautés d'agglomération. Si on augmente ces taux, nous allons encore creuser le différentiel entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la moyenne des autres communautés d'agglomération. Nous avons besoin de faire une pause sur les transferts et sur la fiscalité. Nous avons besoin, aussi, d'une ligne politique et des perspectives financières sur le devenir de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole avant de l'engager sur un tel matraquage fiscal.

M. le Président : *Bis repetita placent*. Nous allons recommencer les explications puisque je commence à connaître le *leitmotiv*. C'est bien. Donc, je recommence puisque j'ai l'impression que tout n'a pas été bien compris, et je m'excuse auprès de ceux qui entendent cela pour la énième fois.

Premièrement, la taxe foncière est augmentée du montant dont les communes ont la capacité de baisser, de manière à ne pas toucher la fiscalité des contribuables intéressés. Par exemple, c'est ce qui va se passer à Dole. Beaucoup de communes ont réussi à le faire. Certaines communes ne pourront pas le faire parce qu'elles n'en ont pas la capacité, mais nous sommes sur des sommes assez faibles. Pour rester sur cette taxe foncière, on peut toujours jouer à se faire peur, évidemment. Si tu fais les 170 %, on doit partir d'un taux de 1,5 % ou je ne sais pas combien. Aujourd'hui, nous proposons de passer à 3,61 %. Évidemment, plus un chiffre est petit et plus le pourcentage est important. On peut jouer à se faire peur, c'est évident. Mais c'est ton rôle et je te laisse dans ce rôle-là.

Sur la taxe d'habitation, quand on dit que l'on prend le pouvoir d'achat sur les plus modestes – nous l'avons dit et répété, et je l'ai redit tout à l'heure, je ne vais pas m'en cacher –, effectivement nous savons qu'il y a une baisse de la taxe d'habitation puisqu'elle va être

supprimée. Cette baisse ne sera pas totale pour les Grand-Dolois. En effet, ceux qui baissent de 30 % ne vont baisser que de 20 % comme je l'ai dit tout à l'heure. Effectivement, ce n'est pas un scoop, mais ce n'est pas une augmentation de la fiscalité puisqu'elle baisse. Il ne faut donc pas employer des mots qui ne conviennent pas. Cela baisse moins que ce que certains auraient pu attendre, nous sommes d'accord.

Sur le VT, effectivement, nous ne sommes plus dans les mêmes cas de figure. Aujourd'hui, tu sais très bien qu'avec 0,3 %, nous sommes dans les communes les plus faibles de France. Il y a cette opportunité, et j'en ai convenu la dernière fois.

Ensuite, tu m'as « relisté » toutes les dépenses liées aux transferts. Évidemment, je les ai présentées. C'est bien. Cela prouve que mes *slides* sont bien faites. À l'avenir, regardez les *slides* que je prépare. Ce n'est pas la peine de retravailler dessus. Évidemment que les transferts de charge sur la restauration scolaire, le Conservatoire existent. C'est 1,2 million d'euros, mais nous ne sommes pas en année pleine. Quand nous serons en année pleine, ce sera 1,4 million, pour tout te dire, parce que tu ne tiens pas compte de la compensation d'attribution. Le FPIC aussi, évidemment, augmente de 320 000 euros. Nous l'avons dit, et c'est une délibération qui peut être compensée par ailleurs. Voilà, je ne veux pas en rajouter là-dessus.

Après, il y a une vraie réflexion stratégique sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Tu dis qu'il est urgent de ne rien faire. C'est vrai que c'est une politique que tu affectionnes particulièrement, mais je pense qu'aujourd'hui, nous sommes à un moment où il se produit un retournement d'orientations et de tendances économiques. Nous sommes à un moment où nous avons des demandes d'investissements lourds qui sont intéressants. Nous sommes en train d'installer Intermarché sur notre territoire (la grosse zone logistique). Nous avons des perspectives intéressantes sur le développement. Aujourd'hui, je vous l'ai dit tout à l'heure, nous empruntons à 1,15 ou 1,20 % sur du long terme. C'est une possibilité que nous n'aurons pas très longtemps. Je pense que dans un an ou deux, cela va s'éterniser.

Nous pouvons attendre. Attendons, attendons, et puis une fois que les taux auront bien monté, que tout aura bien monté, à ce moment-là nous nous dirons que c'est dommage et que nous aurions dû le faire avant. Je crois qu'il y a un problème de perspectives. Je l'ai déjà dit, et je veux bien le dire en public, cela ne me gêne pas. Au sujet du fait de dire que nous ne savons pas où nous allons, je peux te rassurer quand même, car en interne, nous travaillons sur des plans à quatre ou cinq ans. Simplement, la loi ne m'impose pas de communiquer là-dessus, et je ne veux pas communiquer des documents de travail. Je pourrais te sortir les documents que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole avait sortis sur des perspectives comme celles-là qui sont complètement farfelus. Je veux bien sortir des documents, mais un document est fait pour être crédible. C'est soit un document de travail, et il n'est pas donné au grand public parce que je pense que cela n'a pas lieu d'être « mis en pâture », je dirais, parce que cela mérite des explications et des commentaires. Je préfère donc m'en tenir à la loi. Nous sommes sur des annualités budgétaires. Je présente donc les budgets.

Rassure-toi néanmoins, les perspectives sont là. Je connais bien les enjeux, je connais bien les perspectives sur lesquelles nous allons. Nous savons bien que le complexe sportif nécessitera un gros effort en matière de fiscalité puisque les subventions vont être touchées avec beaucoup plus de décalage. Nous aurons encore des efforts financiers à faire en termes d'emprunts. Je le sais bien tout cela, mais cela veut dire que sur l'année 3 (en 2020 probablement), nous aurons beaucoup moins d'emprunts à faire parce que nous aurons les subventions qui vont tomber. J'ai tous les chiffres, mais je ne veux pas les communiquer, je dirais les mettre en pâture, pour que tu te gargarises d'aller dire : « *Mais attention, en 2023 il va y avoir un problème là.* » Tu as déjà assez de matière première comme cela, je pense, pour t'amuser.

Y a-t-il d'autres interventions ? Nous avons une deuxième intervention. Je vous écoute.

Gérard FUMEY : Oui, je vais peut-être être redondant, mais...

M. le Président : Dont acte.

Gérard FUMEY : La Chambre régionale des comptes nous avait demandé d'être prudents, dans sa recommandation n° 1 notamment. Je m'aperçois que le budget n'en tient pas du tout compte. Monsieur le Président, vous nous dites un certain nombre de choses qui sont difficilement vérifiables. Pour autant, les chiffres sont là. Les observations ne sont donc pas tenues. Vous persistez dans le projet aquatique dont nous avons bien compris, aujourd'hui, qu'il était lancé. Il va

nous coûter fort cher et il risque de plomber la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour un certain temps. En plus, vous faites correspondre, en même temps que ce grand équipement la reprise de compétences (notamment le Conservatoire de musique et « Scènes du Jura»). Vous investissez également sur des choses qui, certes, avaient été décidées antérieurement comme la Péniche (370 000 euros), la réhabilitation du CE Solvay (500 000 euros), les centres de loisirs Wilson, Rockefeller et les Sorbiers sur Dole (780 000 euros), les installations sportives (395 000 euros), l'acquisition et l'aménagement du Buffet de la Gare (455 000 euros). Tout à l'heure, vous avez passé rapidement dessus, mais 455 000 euros sont prévus à cet effet. Surtout vous investissez 615 000 euros qui ne sont pas fléchés.

M. le Président : Si, ils sont fléchés, mais je ne donne pas tout le détail ici, excuse-moi.

Gérard FUMEY : Je ne lis que ce que je peux lire. Nous sommes sur un montant d'investissement de 15 millions d'euros environ, d'après ce que vous avez montré. Par contre, les recettes sont beaucoup moins importantes. Vous compensez par la fiscalité. Comme l'a dit mon collègue précédemment, vous augmentez la TH. Vous ne nous l'aviez pas dit au DOB. Vous ne nous aviez pas dit le montant. Vous aviez dit que vous l'augmenteriez, mais vous ne nous aviez pas dit à quelle hauteur, de même que pour la CFE. Nous augmentons le foncier bâti (qui va passer à 3,61 %), et nous augmentons la TH de 4,45 %.

Ce que dit la Chambre des comptes, nous n'en tenons pas compte. Je voudrais dire aussi que, sur le pacte fiscal – comme je suis moi aussi en train de travailler sur mon budget – j'ai déjà dit qu'il ne serait pas possible pour la commune de baisser ma taxe foncière. En effet, cela fait dix ans que nous n'avons augmenté ni la taxe d'habitation ni la taxe foncière. Il sera donc difficile pour moi de répercuter vos augmentations aux Brevanais. Mais cela, je m'en expliquerai avec eux. À la suite du dernier Conseil, vous nous disiez que c'était une décision d'opportunité de faire augmenter la taxe d'habitation en disant que l'État allait en payer une partie. Globalement, c'est un petit peu ce que vous disiez. L'État redonnait environ 30 % pour 85 % des habitants. Nous en prenions 10 % et il restait, en gros, à la charge des habitants 10 %.

Les Grand-Dolois, à mon avis, ne seront pas dupes. La pression fiscale a augmenté. Ils ont du mal à comprendre. Je pense qu'à un moment donné, d'après ce que nous entendons dans nos communes, les impôts deviennent quelque chose d'assez insupportable (impôts directs et impôts indirects). C'est le cas par exemple pour les retraités à travers la CSG (Contribution Sociale Généralisée) ou autre. Je pense qu'à un moment donné, nous sommes en train de mettre en difficulté un certain nombre de gens qui ont parfois eu du mal à construire leur maison, et qui sont aussi parfois des gens qui n'ont pas forcément de grosses retraites, mais qui vont être quand même impactés par la taxe foncière. À un moment donné, cette population commence à « tirer la langue », et je pense que nous n'allons pas pouvoir continuer comme cela. Il aurait peut-être fallu dire : « *Nous sommes partis sur la piscine. Nous investissons un certain nombre de choses, mais nous réduisons la voilure sur un certain nombre d'autres choses* ». Par contre, nous voulons tout faire en même temps. Alors je sais que vous voulez respecter les engagements politiques que vous avez pris, mais, à un moment donné, nous aurions pu « réduire la voilure » et, de ce fait, voir des taux acceptables et étaler dans le temps les investissements qui, certes pour certains, sont nécessaires. Je ne le conteste pas.

Pour terminer, compte tenu de l'engagement que nous prenons ce soir, et du matraquage fiscal que nous allons mettre en place, je demanderais à ce que, ce soir, nous votions le budget à bulletin secret.

M. le Président : Écoute, je ne veux pas m'immiscer dans la gestion de Brevans. Tu as eu des baisses grâce au FPIC et à la baisse de la restauration scolaire. Si tu ne souhaites pas les répercuter dans ta fiscalité, c'est ton problème et je le respecte. Cela m'est égal. Nous avons un pacte fiscal dont nous avons convenu. Nous savons que c'est un pacte d'orientation, et non pas un pacte de décision. C'est donc tout à fait normal. Je ne m'immiscerai pas là-dedans.

Après, je veux bien que nous fassions pleurer la veuve et l'orphelin, mais la CSG, tu sais bien qu'elle ne relève pas de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Tu sais bien que la baisse de la taxe d'habitation et le pouvoir d'achat, tout cela est bien gentil, mais je te le dis : à moins que tu n'aies que des gens avec plus de 50 000 euros de revenus par an dans ta commune de Brevans, ils connaîtront une baisse. Cette baisse sera juste un peu moins forte que celle qui était prévue. Ne dis pas que nous amputons les gens de leur pouvoir d'achat. Ce n'est pas vrai. Nous pouvons lancer des « trucs » en vrac comme cela, mais cela n'a pas grande signification. Je pense que les choses ont été expliquées.

Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, nous avons une dernière intervention.

Laurence BERNIER : Monsieur le Président, vous nous parlez de retournement de tendances lourdes. J'aurais bien aimé savoir de quel retournement vous nous parliez parce que vous venez de dire à l'instant qu'il ne fallait pas faire pleurer sur la veuve et l'orphelin, et que la CSG n'était pas de notre compétence. Sauf que nous sommes dans une situation, aujourd'hui, où les foyers les plus modestes ont vu leurs conditions de vie se dégrader. Effectivement, cela est dû à la politique menée par notre Gouvernement qui, visiblement, ne vous gêne pas puisque nous nous inscrivons dans des politiques libérales. Après, effectivement, la suppression de l'ISF (Impôt de Solidarité sur la Fortune), la réduction de 3,2 milliards d'euros qui bénéficie aux plus riches, l'augmentation de la CSG, la baisse des APL (Aide Personnalisée au Logement), nous pouvons multiplier tout ce qui fait aujourd'hui baisser le pouvoir d'achat au nom de la réduction de la dette publique.

Et nous, ici, eh bien oui, plusieurs personnes ont parlé de matraquage fiscal. Il est clair que lorsque nous augmentons de 4 millions d'euros la fiscalité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous attaquons le pouvoir d'achat des populations, et notamment des populations les plus modestes qui pouvaient espérer avoir un petit plus avec la baisse du pouvoir d'achat. Je ne soutiens pas cette mesure parce que je n'ai pas du tout la confiance que d'autres ont dans le fait que cette taxe d'habitation disparaisse complètement et qu'elle soit totalement compensée dans les années qui viennent puisque cela devrait se faire à la fin du mandat présidentiel (en tout cas de celui-ci).

En l'occurrence, moi aussi, je soutiens donc l'idée qui vient d'être proposée, à savoir que le vote du budget se fasse à bulletin secret.

M. le Président : Bien, je conçois que, profitant de la présence de la presse, vous souhaitiez faire une petite tribune politique sur tout cela. Je pense qu'il faut rester dans nos compétences. Moi, je reste à ma place de Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je n'ai pas de pouvoir sur la CSG. Je n'ai pas de pouvoir sur la politique de Monsieur MACRON. J'essaie de faire avec ce que j'ai et avec mon Bureau qui essaie de m'accompagner autant que faire se peut. Je m'excuse, je ne vais pas rentrer dans tous ces détails. Nous avons expliqué dans tous les sens nos positions.

Alors, j'ai entendu votre demande de passer sur un vote à bulletin secret. Selon le règlement, il faut qu'il y ait un tiers des présents aujourd'hui. Donc, les pouvoirs ne comptent pas.

Oui, Ako, si tu as une question pose-la. Je croyais que c'était fini, pardon. Ce sera la dernière intervention.

Ako HAMDAOUI : J'ai une remarque. Effectivement, nous allons attaquer le pouvoir d'achat des ménages puisque l'État redonne du pouvoir d'achat et nous, nous « rediminuons » le pouvoir d'achat qu'a redonné l'État. C'était une remarque. Ma question était de savoir quel était l'impact sur le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) de la nouvelle gestion de la relation avec le personnel sur la mutualisation. Le fait que cela ne passe plus par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) aura-t-il une incidence sur le coefficient d'intégration fiscal ? A-t-il été calculé ? À combien l'impact se monte-t-il ?

M. le Président : Je n'ai pas le chiffre, parce que c'est une décision que nous avons prise en 2016. Nous sommes en 2018 aujourd'hui. Honnêtement, les choses sont parties. Parles-tu bien du fait que nous ne passions plus par la CLECT, mais par la mutualisation ?

Ako HAMDAOUI : Oui.

M. le Président : C'est une décision de 2016. Je n'ai pas les incidences...

Ako HAMDAOUI : Les incidences se font en N+2 si...

M. le Président : Oui, mais il n'y avait pas d'incidence sur notre coefficient d'intégration et sur la DGF. Les calculs qui ont été faits par les services m'ont garanti que c'était neutre et sans incidence. Nous avons une dernière intervention.

Laurence BERNIER : Excusez-moi, j'ai oublié de poser une question lors de mon intervention précédente. Elle concerne le nombre de départs en retraite non remplacés. Oui, oui c'est important.

M. le Président : Je n'ai pas les chiffres comme cela sous la main. Je vous ferai passer la réponse.

Laurence BERNIER : Je le dis parce que j'ai beaucoup de mal à m'y retrouver dans les différents documents que nous avons.

M. le Président : Je vous ferai passer l'information.

Laurence BERNIER : Oui, mais c'est important puisque vous parlez de compression...

M. le Président : Non, ce n'est pas important parce que cela n'a pas d'incidence sur le budget que nous votons aujourd'hui. Moi, je veux bien que vous puissiez estimer que c'est important, mais aujourd'hui, nous faisons voter sur une masse salariale. Forcément, ce n'est pas individuel. La masse salariale est calculée par nos services en fonction de l'état actuel et des éventuels mouvements qu'il peut y avoir, mais je n'ai pas toutes les hypothèses qui ont été faites pour calculer la masse salariale, comme cela, de mémoire. Je ne peux pas vous dire s'il y a des équivalents temps plein.

En tout cas, je peux vous dire clairement qu'il n'y a pas de consigne consistant à dire que nous ne remplaçons personne ou que nous remplaçons une personne sur deux ou une personne sur trois, etc. L'objectif est d'optimiser c'est-à-dire que, quand il y a un départ en retraite, nous examinons l'opportunité ou pas de remplacer. Nous regardons si nous pouvons redéployer ou pas. C'est ce que fait n'importe qui dans n'importe quelle entreprise, et cela paraît être du bon sens. C'est tout. Il y a donc des postes qui sont remplacés à l'identique, des postes qui ne sont pas remplacés et des postes qui sont redéployés autrement.

Pierre VERNE voulait intervenir également.

Pierre VERNE : J'ai entendu plein de choses, mais quand on me parle de matraquage fiscal, qu'est-ce que cela signifie ? J'ai pris l'exemple de ma commune avec la fiche individuelle DGF que nous a envoyée la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) et je vois que, dans ma commune – je suppose que dans les autres c'est à peu près pareil – nous arrivons, au niveau du bloc communal – je pense que c'est tout à fait acceptable – à 2,73 % du revenu de nos habitants. Je veux bien. Je regarde d'autres intercommunes. Il faut regarder un petit peu ce qui se passe autour de nous. Je vois que Jura-Nord, je la cite, au niveau de la taxe sur le bâti qui est mis en cause là, elle n'est qu'à 11,75 % quand nous nous débarquons avec nos 3,61 %. Alors je n'ai pas honte, ce soir, de soutenir l'équipe qui nous dirige au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et j'encourage tout le monde, tous ceux qui le peuvent ou qui veulent bien comprendre où est l'avenir de notre bassin, à voter ce budget.

M. le Président : Merci de cet encouragement. Bien, s'il n'y a plus de questions, nous allons passer à la procédure de vote. Puisque j'ai été sollicité pour proposer un vote à bulletin secret, je vais demander à main levée quels sont ceux qui souhaitent un vote à bulletin secret. Vous n'avez droit qu'à une seule voix par personne. Il y a trois personnes. Donc, je suis désolé, mais nous ne procéderons pas au vote à bulletin secret.

Je passe maintenant au vote. Je vous lis la notice parce qu'il y a une petite particularité. Il s'agit d'approuver les budgets 2018 (principal et annexe), et de déroger à la participation de droit commun pour le FPIC qui sera prélevé au titre de l'exercice 2018. Il s'agit aussi d'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les procédures nécessaires y afférant. Je vous rappelle que le FPIC de droit commun se répartit entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les communes et que nous avons décidé de tout mettre. C'est donc une dérogation de droit commun, et il faut que vous manifestiez votre accord en votant le budget.

Qui est contre ce budget ? Il y a 8 votes contre. Qui s'abstient ? Il y a 4 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés (moins 8 oppositions et 4 abstentions), approuve le budget.

NOTICE N° 04 : FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE POUR 2018

M. le Président : Nous poursuivons avec les taux. Ce sera plus rapide puisque cela a déjà été évoqué. Simplement, il est proposé dans la continuité bien sûr de ce que nous venons de décider comme je vous l'ai évoqué, de :

- maintenir la fiscalité de la CFE à 22,58 % ;
- passer le foncier bâti à 3,61 % ;
- laisser le non bâti à 4,12 % ;
- passer la taxe d'habitation à 15,75 % ;
- laisser les ordures ménagères à 10,41 %.

Nous faisons un vote global. Quelqu'un veut-il des votes séparés ? Qui est contre cette adoption de taux ? Je pense que ce sont les mêmes. Il y a 11 votes contre. Qui s'abstient ? Il y a 4 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés (moins 11 oppositions et 4 abstentions), approuve cette notice.

NOTICE N° 05 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX COLLECTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2018

Jean-Michel DAUBIGNEY : Nous sommes appelés à nous prononcer sur la répartition des subventions pour 2018.

Vous avez trois types de subventions dans le prérapport :

- les subventions aux associations dont vous avez la liste,
- les subventions aux collectivités qui portent des projets,
- les subventions d'accompagnement dans le cadre des dispositifs spécifiques portés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Le total représente 23 000 euros au niveau des associations. Vous avez le total pour les subventions aux collectivités. Dans le cadre des programmes spécifiques, par contre, il nous faut lister les différents partenaires. Vous avez le programme de réussite éducative avec une enveloppe de 26 800 euros, le Contrat de Ville, régulier maintenant, avec une enveloppe globale de 142 800 euros, et le programme « emploi-insertion » pour une enveloppe de 100 000 euros. Ces subventions ont donc été revues par les services, les élus et les commissions concernés.

M. le Président : Oui, vous avez donc pris connaissance de cette liste d'associations. Y a-t-il des questions sur cette liste ? Oui.

Gérard FUMEY : Je voudrais juste une précision sur la délibération. On nous met : « *d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec les associations, obligatoires au-delà de 23 000 euros* ». Sont-ce les conventions qui sont obligatoires au-delà de 23 000 euros ?

M. le Président : Oui. Y a-t-il d'autres questions ou d'autres interventions ? Oui, Séverine.

Séverine CALINON : *Intervention hors micro inaudible.*

M. le Président : Oui, *a fortiori* pour celles qui ont plus de 23 000 euros. De toute manière, dans les procédures de demande de subvention, ils doivent nous joindre le réalisé, le probable de l'année en cours et le prévisionnel.

Séverine CALINON : *Intervention hors micro inaudible.*

M. le Président : Il n'y a pas de problème. Je vais faire en sorte que tu sois invitée à l'Assemblée Générale, comme cela, tu auras la présentation officielle des comptes. Mais nous pouvons les avoir, sans problème.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je mets donc au vote ces attributions. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte cette notice.

NOTICE N° 06 : MODIFICATION DU TAUX DU VERSEMENT TRANSPORT

Gérard FERNOUX : Je rappellerai que cette contribution est assise sur la masse salariale des établissements publics et privés, employant 11 salariés et plus, et dont le lieu de travail est situé sur le périmètre des transports urbains. Depuis le 1er janvier 2008, le taux de versement transport de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est fixé à 0,3 %, rapportant actuellement

environ 1,3 million d'euros par exercice. La fixation du taux de versement transport est encadrée par l'article L. 2333-67 du CGCT. En application de cet article, le taux applicable à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pourrait s'établir à 0,6 % au maximum.

Malgré cette recette importante, le budget des transports affiche un déficit structurel récurrent. Afin de combler ce déficit de fonctionnement du service, et conformément aux orientations budgétaires prises dans le cadre de l'élaboration du pacte fiscal et financier de solidarité, un ajustement au taux maximum est envisagé. Dans ce cadre, il vous est proposé de fixer le taux de versement transport à 0,6 % pour une application à compter du 1er juillet 2018, et d'autoriser Monsieur le Président à engager les procédures administratives nécessaires à cette évolution et à signer tout document s'y rapportant.

M. le Président : Merci, Gérard. Y a-t-il des interventions ou des questions ? Il est vrai que nous en avons beaucoup discuté, déjà. Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a deux abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés (moins 2 abstentions), approuve cette notice.

NOTICE N° 07 : MISE EN PLACE D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

Jean THUREL : Il s'agit d'un fonds de concours pour les communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Par délibération du 22 février 2018, le Conseil communautaire a validé la mise en place d'un pacte fiscal et financier de solidarité sur le territoire, et est ainsi venu réaffirmer sa volonté d'aider les communes membres, notamment via le dispositif du fonds de concours. Le règlement ci-annexé détermine les modalités et conditions d'octroi de ce fonds de concours, et vient se substituer au fonds de concours et règlement déjà existant. Une enveloppe budgétaire sera prévue chaque année pour permettre à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de participer au financement des projets communaux qui contribuent à la mise en œuvre des actions de projets de territoire dans les conditions figurant au règlement ci-annexé. Les fonds de concours attribués feront l'objet d'une convention passée entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la commune bénéficiaire.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire d'approuver le règlement des fonds de concours ci-annexé et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président : Merci, Jean. C'est une délibération qui est importante parce qu'elle marque tout de même une volonté de cette solidarité territoriale. C'est un élément fort du pacte fiscal. Je donne deux précisions parce que cela a été débattu assez longuement, mais vous pourrez intervenir si vous le souhaitez. La première règle est qu'il s'agit quand même d'une enveloppe de 150 000 euros. Nous ne savons pas trop les besoins que nous aurons. Nous ouvrons là, je dirais, la boîte de Pandore et après, nous verrons un petit peu les retours. Le Bureau analysera les besoins, et nous ajusterons les besoins en fonction des demandes qui vont être faites.

La deuxième chose – je le dis parce que cela a été évoqué – était de savoir un peu s'il fallait limiter en fonction du nombre de la population (pour les communes inférieures à 1 000 habitant, par exemple). Nous nous sommes aperçus que cela n'était pas une bonne règle parce que l'on sait que certaines communes ont plus de 1 000 habitants, mais qu'elles ont parfois des pouvoirs d'achat ou des richesses fiscales moins fortes que celles qui sont moins peuplées. Nous tâcherons de tenir compte de tout cela pour arriver à faire des dotations qui soient équitables, autant que faire se peut.

Y a-t-il des questions ou des interventions ? Oui.

Félix MACARD : C'est juste une remarque. Tu m'excuseras, Jean. Concernant le fonds de concours pour le cheminement doux, le schéma incluait toutes les communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. D'ailleurs, nous avons délibéré dernièrement. Ne pourrait-on pas intégrer la ville de Dole pour les cheminements doux uniquement ? Pour le reste, Dole demande ou ne demande pas. Mais comme le schéma concerne les 47 communes, cela semblerait logique.

M. le Président : Oui.

Jean THUREL : Le fonds de concours était proposé pour aider les petites communes rurales. Nous en avons débattu. Le mode doux est un traitement à part. On ne peut pas faire bénéficier des fonds de concours les modes de transports doux. Je ne pense pas, à moins qu'il n'y ait des clauses spéciales, que ce soit des projets qui proviennent de petites communes. De toute façon, la règle n'est pas déterminée. Nous ne savons quel seuil nous allons fixer. Nous avons parlé des attributions de compensation. Ce n'est pas forcément juste concernant la fiscalité. Nous pouvons aller jusqu'au kilomètre de voirie, mais de toute façon, comme Monsieur le Président l'a dit, nous allons en rediscuter en Bureau.

M. le Président : Oui, alors je complète simplement. La remarque est pertinente puisque nous avons ce fond pour les voies douces que nous conservons. Cela veut donc dire que si Dole avait un projet, au sujet de tout ce dont nous délibérons là, nous pouvons toujours faire une exception en délibérant ici. Nous pourrions toujours amender le projet. Il faudrait effectivement que nous soyons plus fins dans notre utilisation de ce fonds. Il faut que nous le fassions vivre, et puis nous verrons après en fonction des demandes.

Gérard FUMEY : C'était un peu la question que je voulais poser. Si nous avons déjà un mode d'intervention pour ce qui est des cheminements doux, cette délibération-là annule-t-elle...

M. le Président : Oui, enfin dans l'esprit nous voulions que tout soit dans le même fonds de dotation. Il y aurait un volet pour les déplacements doux...

Gérard FUMEY : Donc, en fait nous avons déjà une intervention et...

M. le Président : Nous la complétons.

Gérard FUMEY : Vous la complétez. Cela veut dire que, financièrement en fait, ce n'est pas 150 000 euros sur l'année, c'est 150 000 euros moins ce que nous avons déjà antérieurement.

M. le Président : Je crois que l'esprit n'est pas là. Aujourd'hui nous avons eu un fonds de concours qui n'a pratiquement pas été utilisé. Tu fais partie des rares communes qui en ont utilisé. Si tu veux, il ne faut pas faire de procès d'intention là-dessus. Nous mettons une enveloppe. L'esprit, surtout, c'est que les communes qui ont des projets soient aidées. C'est cela le point de départ. Après, je te dis, s'il y avait un empilement d'un seul coup, et qu'il faille dépasser (que l'on passe à 170 000 euros), nous mettrons 20 000 euros de plus au BS. Ce n'est pas le problème. Non, je pense qu'il faut garder la bonne foi des gens du Bureau pour faire fonctionner au mieux ce fonds de concours.

Gérard FUMEY : En commission, à un moment donné, une petite phrase disait qu'étaient éliminées les communes qui ne signeraient pas le pacte fiscal.

Monsieur le Président : Cela ne t'a pas échappé, mais, grâce à la sagesse des commissaires et des membres du Bureau, nous avons retiré cette phrase qui aurait pu être mal interprétée, bien que nous soyons toujours très attachés à l'esprit. Cela ne change donc pas l'esprit mais, sur la forme, je respecte la règle.

Jean THUREL : Dire que dans l'esprit, la commune qui n'a pas voté le pacte fiscal, financier et de solidarité, cela ne va pas dans le sens de la solidarité quand elle demande, par exemple, de bénéficier du fonds de concours. C'est un ensemble. Alors évidemment, nous savons très bien qu'il y a des communes qui n'ont pas voté le pacte fiscal, et qui souhaitent bénéficier d'un fonds de concours. Nous avons donc décidé, en Bureau, que tout le monde allait bénéficier d'un fonds de concours, même ceux qui ne voteraient pas le fonds de concours ce soir.

M. le Président : Voilà. Il y a le droit et l'esprit. Y a-t-il d'autres interventions ? Sur ce fonds de concours, il s'agit en l'occurrence d'approuver le règlement du fonds de concours qui vient de vous être présenté et de m'autoriser, bien sûr, à signer tous les documents.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il y a une abstention. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés (moins une abstention), prend acte de cette notice.

NOTICE N° 08 : TARIFS DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Jean-Philippe LEFÈVRE : Mes chers collègues, suite à la délibération que nous avons prise tout à l'heure, il nous appartient donc désormais d'adopter et de fixer les tarifs du Conservatoire pour l'année 2018-2019. Comme l'a dit Monsieur le Président, ces tarifs ne rentreront en application qu'à partir du 1er mai 2018, c'est-à-dire à la date à laquelle nous appelons les financements des familles.

Il est donc proposé à notre Assemblée d'adopter les tarifs et principes proposés dans la délibération qui vous est soumise. Il y a un point qui me semble important, c'est que les tarifs proposés permettent de faire bénéficier tous les habitants résidant sur le Territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du tarif que nous appelons « de base », c'est-à-dire jusqu'alors réservé aux seuls Dolois. Je sais que, dans l'Assemblée, certaines conseillères notamment y étaient particulièrement sensibles. Cela contribuera ainsi à une meilleure équité d'accès à l'enseignement artistique pour l'ensemble des habitants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire d'approuver les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental tels que présentés en annexe.

Monsieur le Président : Cela ne vous a pas échappé que les « hors Communauté d'Agglomération du Grand Dole » auront toujours une majoration de l'ordre de 80 % ou 50 % selon les cas.

Y a-t-il des interventions ou des questions ? S'il n'y en a pas, je vous remercie et je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 09 : CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LA PERIODE ESTIVALE 2018

Jean-Michel DAUBIGNEY : Il s'agit d'une délibération habituelle à cette époque de l'année. La Collectivité va donc procéder au recrutement d'agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier entre juin et septembre 2018. Ce sont des agents occasionnels, principalement pour la direction Enfance Jeunesse, les parcs aquatiques Isis de Dole, et puis la piscine Léo Lagrange à Tavaux. Vous le savez, ce sont principalement des emplois confiés à des étudiants (lycéens majeurs), excepté à la direction Enfance Jeunesse où là, ce sont des gens qui peuvent être déjà en mission chez nous puisqu'il y a quelques emplois en CDD et des gens qui ne sont pas forcément à temps complet et que nous pouvons donc aider. C'était la première chose.

La deuxième chose c'est que ce sont des gens dont on souhaite qu'ils aient le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) puisqu'au niveau du service Enfance Jeunesse, nous avons cette obligation. Cela représente globalement 80 emplois saisonniers sur 240 semaines de travail à temps complet pour le secteur Enfance Jeunesse, et 120 emplois pour les deux piscines ce qui représente 360 semaines de travail.

Nous resterons sur un schéma visant à recruter les jeunes, notamment, pendant trois semaines. Nous n'irons pas au-delà puisque nous souhaitons (sauf exception pour les maîtres-nageurs où nous avons un peu plus de difficulté de recrutement) rester sur des délais de trois semaines. Nous privilégierons les enfants du personnel, évidemment, et puis les jeunes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Je pense que j'ai tout dit. Il vous suffit donc aujourd'hui d'approuver cette création d'emplois saisonniers.

Laurence BERNIER : Je voudrais poser deux questions. Je suis évidemment favorable à la création de ces emplois saisonniers qui correspondent à des besoins particuliers. J'aurais voulu d'une part savoir, par rapport aux années précédentes, le nombre de personnes qui postulent. Je voudrais savoir si cela couvre juste ce que l'on demande, comme il y a des priorités qui sont données.

Et puis je vais au bout de ma question parce que mon souci serait que nous tendions, en tout cas, vers un recrutement à parité, avec également une réflexion sur les types d'emplois. Comme le fait, par exemple, la commune de Damparis qui recrute à parité et qui fait aussi un travail d'information auprès des jeunes et des familles pour que les métiers dans lesquels sont embauchés les jeunes

filles et les jeunes garçons sortent des stéréotypes habituels. Je parle en particulier d'un certain nombre de postes. Je pense qu'il est bien d'avoir aussi des garçons qui s'occupent des jeunes enfants, et des filles qui travaillent dans les piscines. Je voudrais, en tout cas, que nous ayons une réflexion dans ce domaine. C'est pour cela que je demande combien il y a de postulants et de postulantes, en moyenne, pour voir s'il y a cette possibilité d'aller vers la parité.

Jean-Michel DAUBIGNEY : Alors, en volume, si vous voulez, nous arrivons à faire face. Cela se recouvre assez bien chaque année, c'est-à-dire que nous n'avons pas trop de demandes et que nous ne sommes pas exposés à des refus un peu embêtants de temps en temps, sous prétexte qu'il y aurait trop de demandes par rapport à l'offre que nous pouvons avoir. *A priori*, un recouvrement se fait encore assez bien. Nous avons eu cette chance-là ces dernières années. Nous avons quand même un nombre de postes suffisant, et cela se recouvre assez bien. Sur le volume, pour l'instant, nous avons un peu ce facteur chance qui est avec nous. Je pense qu'il y a encore suffisamment de jeunes sur le territoire qui cherchent du boulot l'été, etc. Il y a de la demande. Le bouche-à-oreille fonctionne. Il y a aussi des jeunes qui demandent à plusieurs endroits, que nous prenons et qui sont manifestement aussi pris ailleurs et qui préfèrent aller ailleurs, etc. Un équilibre qui se fait.

Très honnêtement, les jeunes qui débutent, en général, font toujours un premier job chez nous. J'ai envie de dire qu'il y a plus de gens qui reviennent d'une année sur l'autre que de gens qui sont complètement refusés depuis le début. C'est-à-dire que nous avons encore une offre suffisante par rapport au nombre de gamins que nous avons sur le bassin. Tout est ouvert. Franchement, les services, notamment le service RH, font un excellent travail là-dessus.

Maintenant, sur la parité, je n'ai pas les qualités du Maire de Damparis. Je serai donc très humble. Je suis bien incapable de me fixer comme objectif que nous aurons une parité.

M. le Président : Moi, je ne voudrais pas me priver non plus d'avoir peut-être plus de filles que de garçons. Je veux bien que nous rentrions là-dedans, mais chaque année nous faisons la petite cérémonie d'accueil, je dirais. Manifestement, la parité est largement respectée. Enfin, je ne sais pas ce que cela veut dire. Il y a largement autant de femmes que de garçons et inversement. C'est bien, mais je ne pense pas qu'il soit utile de mettre une règle. Il faut surtout trouver des jeunes qui ont le BAFA et qui ont les compétences.

Y a-t-il d'autres questions ? Pour l'ouverture de ces postes, pour ces créations de postes, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 10 : MISE A DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE AUPRES D'INITIATIVE DOLE TERRITOIRES

Jacques PECHINOT : L'association « Initiative Dole Territoires », qui est un partenaire économique majeur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, intervient notamment dans les champs de la création et du développement de la reprise entreprise. Elle a donc la possibilité d'actionner des outils financiers d'aide à la création et au développement d'activités. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole apporte un soutien à cette association « Initiative Dole Territoires » pour sa gestion administrative. Un agent travaillant au service Développement économique est mis à disposition de cette association à raison, actuellement, de 17,5 heures hebdomadaires et ce pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 inclus, afin d'assurer les missions. Une convention de mise à disposition partielle prévoit notamment les modalités de remboursement de frais.

Il est donc proposé au Conseil communautaire

- d'approuver la mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole auprès de l'association « Initiative Dole Territoires »,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition avec cette association,
- de noter, notamment que l'association « Initiative Dole Territoires » versera à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole le montant correspondant à cette mise à disposition tel que fixé dans la convention de mise à disposition.

Les crédits nécessaires seront inscrits en recette au Budget primitif 2018.

M. le Président : Merci, Jacques. Avez-vous des questions ? Il n'y a pas de question et pas d'intervention. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 11 : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE AUPRES DE L'ARAPT

Jean-Michel DAUBIGNEY : Nous sommes sur le même schéma. Il vous est, cette fois, demandé d'approuver la mise en disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole auprès de l'ARAPT (Association pour la Réflexion et l'Animation des Politiques Territoriales), association qui gère notre Pays dolois, pays pasteur, pour la période du 5 mars 2018 au 31 décembre 2018. Cela fait suite au départ de la personne qui était titulaire de ce poste-là. Elle est donc remplacée et il nous faut « recontractualiser » avec une nouvelle personne. Nous vous demandons donc, ce soir, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention. Il y a toujours un besoin d'ingénierie en études concernant le plan climat-énergie territorial qui est toujours en vigueur sur notre Territoire. Le recrutement, comme vous le savez, est fait par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et nous mettons cette personne à disposition de l'ARAPT qui évidemment nous rembourse.

M. le Président : Y a-t-il des questions ? La parole est à Ako.

Ako HAMDAOUI : Je voulais savoir pourquoi nous faisons un contrat aussi court pour la personne qui est chargée de travailler sur le plan climat-énergie. Cela veut-il dire que, fin décembre 2018, nous n'avons plus de plan climat-énergie ?

M. le Président : Le problème est lié un peu, effectivement, à l'obtention des subventions au niveau du Pays. Nous ajustons cela en fonction des financements du Pays, sachant que nous détachons quelqu'un de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Si nous mettons un contrat plus long que n'a le financement du Pays, le Pays devra payer quelqu'un alors qu'il n'aura plus les subventions. Comme nous n'avons pas de visibilité à très long terme, nous adaptions comme cela et c'est plutôt à l'avantage du Pays. Cela évite de charger « prévisionnellement » le Pays. Est-ce clair ?

Ako HAMDAOUI : Non, ce n'est pas clair. Cela veut-il dire que, s'il n'y a pas de subvention après le 31 décembre 2018, il n'y aura plus personne en poste ?

M. le Président : Eh bien, nous reverrons le format du Pays, bien sûr. Il n'y a pas de raison, mais je veux dire que quand nous avons une association, nous avons des objectifs, des accompagnements, etc.

Ako HAMDAOUI : Oui, mais justement, il y a un plan climat-énergie à mettre en place. Les objectifs ne dépendent pas des subventions. Que nous les ayons ou que nous ne les ayons pas, il faudra le mettre en place. Après, j'espère que nous aurons des subventions évidemment, mais s'il n'y en a pas, il faudra bien continuer.

M. le Président : J'écoute vos recommandations, mais j'essaie d'être prudent et d'avoir en fonction de la visibilité.

Ako HAMDAOUI : J'ai demandé à ce que nous ayons une vision politique. Et là, nous ne l'avons pas du tout.

M. le Président : Eh bien, si cela t'arrange de croire cela, crois-le. C'est bien, mais je te rappelle accessoirement que le plan climat se fait aussi au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous avons un plan climat de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. C'est la loi qui nous l'impose. Au niveau du Pays ce n'est pas obligatoire, mais nous nous servons bien sûr des travaux du Pays pour enrichir le plan climat de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous demande donc d'approuver la mise à disposition de cette personne. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 12 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Jean-Michel DAUBIGNEY : Il s'agit là d'une modification particulière qui est faite à la demande du Maire et des élus de Sampans. En effet, le Maire de Sampans a fait un avancement de grade auprès de deux agents intercommunaux. Ces agents sont majoritairement employés par la commune de Sampans, et minoritairement par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ils sont à Sampans sur un poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles), comme vous l'avez compris en lisant les libellés des postes. En complément, ils travaillent sur le secteur centre de loisirs périscolaires. Comme la quotité d'heures est supérieure à Sampans, cette commune reste l'employeur majoritaire. Nous sommes donc obligés de suivre derrière, ce qui est très bien.

Il appartient donc au Conseil communautaire de créer un poste d'agent spécialisé principal de première classe des écoles maternelles à raison de 11 heures hebdomadaires, et un poste d'agent spécialisé de première classe à raison de 9 heures 54 minutes hebdomadaires. En conséquence, il est proposé de supprimer le poste d'agent spécialisé principal de deuxième classe à raison de 11 heures hebdomadaires, et de supprimer le poste d'agent spécialisé principal de deuxième classe à raison de 9 heures 54 minutes hebdomadaires. Pourquoi 54 minutes ? C'est lié à l'annualisation. Nous avons ramené cela sur une fourchette hebdomadaire parce que ce sont des gens qui voient leur temps de travail annualisé à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et donc, de la commune en question.

M. le Président : Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 13 : SERVICE DE REMPLACEMENT DE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

Jean THUREL : Vous connaissez tous notre service de remplacement qui connaît de plus en plus de succès. La commune de Villette-lès-Dole ayant un besoin en matière de personnel en raison du départ à la retraite de sa secrétaire de mairie, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose de mettre à la disposition de cette commune, un de ses agents à raison de 20 heures hebdomadaires pour la période du 1er février 2018 au 31 décembre 2018. Une convention de prestation de services prévoit notamment les modalités de remboursement des frais et la durée de la prestation de services.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire d'approuver la convention de prestation de services avec la commune de Villette-lès-Dole, et d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

M. le Président : Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 14 : TRANSFERT DES PERSONNELS DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE A COMPTER DU 1ER MAI 2018

Jean-Michel DAUBIGNEY : Nous avons voté, tout à l'heure, l'extension de la politique musicale, et le principe du transfert du CDR à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il nous faut maintenant aller jusqu'au bout de la démarche, à savoir transférer le personnel du CRD qui appartient encore à la Ville. Dans quelques instants, il appartiendra probablement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. C'est un transfert automatique de plus. Le transfert se fera donc au 1er mai 2018 pour être aligné par rapport aux délibérations prises précédemment. Cela concerne 33 agents qui ne perdent absolument rien puisqu'ils sont transférés. Nous avons mis en place notre RIFSEEP, le nouveau régime statutaire. Les Comités Techniques sont en cours de consultation. Celui de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est réuni hier, et celui de la

Ville va se réunir prochainement. Nous sommes donc complètement « dans les clous », et cela se fait de la bonne manière.

La proposition, dont je ne vais pas lire tout le détail inclus dans votre prérapport, consiste à :

- créer budgétairement les postes des personnels municipaux qui exercent leurs fonctions dans le cadre du transfert de compétences à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- modifier le tableau des effectifs par la création des postes suivants – dont je vous fais grâce de la lecture – qui est conforme, rassurez-vous, à l'ensemble des postes actuellement en vigueur à la Ville et à transférer,
- autoriser le versement du régime indemnitaire aux agents titulaires, stagiaires et contractuels occupant un emploi permanent au sein du CRD, à compter du 1er mai 2018,
- autoriser la rémunération des agents intervenant dans le cadre d'actions pédagogiques et de prestations artistiques au Conservatoire à Rayonnement Départemental, à compter du 1er mai 2018.

Je voudrais apporter un complément pour anticiper d'éventuelles questions. Cette dernière phrase est importante puisque, en fait, ces agents-là ne seront rémunérés (au niveau des vacances) par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole que s'ils prestent à la demande de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En effet, je pense que la Ville utilise aussi ces compétences-là. Pour le coup, ce seront des vacances et je pense qu'en parallèle, la Ville va voter la même délibération ou quelque chose qui y ressemble de manière à pouvoir voter des vacances payées à ces fonctionnaires pour des actions spécifiquement demandées par la Ville. Je le dis parce que tout a été prévu dans ce cadre-là. Il y a deux donneurs d'ordre, si je puis dire. Il y a à la fois la Communauté d'Agglomération du Grand Dole puisqu'il s'agit maintenant de nos agents (après le vote), et puis la Ville qui peut être aussi donneur d'ordre pour ces mêmes compétences.

M. le Président : Y a-t-il des explications complémentaires à demander ou bien des interventions quelconques ? Je vous remercie et je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions à ce transfert ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 15 : CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE COMMUN ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE ET LA VILLE DE DOLE

Jean-Michel DAUBIGNEY : Le sujet est un peu technique, mais je vais faire simple. La loi oblige à avoir un comité technique dans chaque collectivité de plus de 50 agents. C'est ce que vous dit le prérapport. La Ville aujourd'hui a le sien. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a le sien. Il y avait eu une première tentative, il y a quelques années en arrière, de n'avoir qu'un seul comité technique pour regrouper les collectivités (Communauté d'Agglomération du Grand Dole et ville de Dole). Cela n'avait pas pu aboutir. En général, on se pose cette question-là la veille des élections professionnelles. Comme nous avons des élections professionnelles le 6 décembre 2018 (en fin d'année), cette question revient à l'ordre du jour dans les discussions que nous avons avec les représentants du personnel.

L'exercice est donc à faire maintenant. Il y a eu une discussion, et nous avons donc trouvé un consensus avec les organisations syndicales pour créer un seul comité technique, ce qui correspond au sens de l'évolution de nos structures, à partir de maintenant.

La proposition qui vous est faite ce soir comporte une petite subtilité. Je vous relis donc les décisions que nous devons prendre :

- créer un comité technique unique entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole,
- rattacher ces comités techniques communs à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. La répartition des sièges – nous en avons discuté hier en comité technique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole – fixera à 6 la composition des élus représentant le personnel toutes origines confondues (Ville ou Communauté d'Agglomération du Grand Dole). En effet dans votre délibération, actuellement, vous avez 3 sièges pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et 3 sièges pour la Ville. Finalement, en accord avec les organisations syndicales, nous allons simplifier. Cela faisait partie des discussions d'hier, et nous nous sommes mis d'accord. Nous nous sommes dit que c'était peut-être aussi

bien de leur donner de la souplesse, et d'avoir 6 représentants, quelle que soit l'origine. À eux de faire des choix de représentants mixtes d'origine « Agglomération » et d'origine « Ville ». De plus en plus, nous tendons vers une homogénéité de l'ensemble.

Suis-je clair ? Ils peuvent avoir quelques difficultés à faire des choix, tout simplement : 3 agents (représentants) en provenance de la Ville et 3 représentants en provenance de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Pour le coup, nous ouvrons le périmètre, et nous leur demandons de nous proposer 6 candidats. Finalement, nous ne regardons pas trop leur origine. L'essentiel est qu'ils appartiennent à l'ensemble de structures. Voilà l'accord que nous avons trouvé hier pour le personnel.

En revanche, pour les élus représentants sur les deux structures, cela ne change rien. Actuellement, il y a toujours 3 élus au comité technique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et il y a 3 autres élus au comité technique de la Ville. Demain, ce seront des réunions plénières avec 6 élus : toujours les 3 de la Ville et les 3 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Cela va-t-il pour tout le monde ?

M. le Président : Tout est clair. Vous avez compris que nous fusionnions. Merci.

Laurence BERNIER : J'ai juste une proposition à faire. Compte tenu du fait que les élections du personnel n'auront lieu qu'en décembre 2018, cette délibération pourrait être reportée. Il y a eu deux réunions. Au comité technique de la Ville, j'ai cru comprendre qu'aucune organisation syndicale n'avait participé au vote, en tout cas, à l'un des deux comités techniques paritaires. Pourtant, vous nous dites que vous vous êtes mis d'accord à celui de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je suppose donc que c'est le comité technique de la Ville ; les délégués syndicaux n'ont pas souhaité, ou tout au moins se sont plaints d'avoir eu les documents tardivement et de ne pas avoir pu travailler dessus dans de bonnes conditions. Comme il n'y a pas une urgence absolue par rapport aux élections des délégués du personnel, je pense que nous pourrions reporter cela au prochain Conseil communautaire ce qui nous permettra, peut-être, de travailler de meilleure façon. Apparemment, sur le nombre, il y a eu des discussions ainsi que sur un certain nombre de points. Ce sont les informations que j'ai eues aujourd'hui.

Jean-Michel DAUBIGNEY : Alors, nous allons faire un peu le tri. Il y a eu un CT, celui de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui s'est déroulé. Celui de la Ville n'a pas encore eu lieu. Dans ces réunions, l'état d'esprit est assez curieux parce qu'ils sont toujours d'accord. Tout le monde est d'accord parce que nous sommes très ouverts, et que nous arrivons à faire avancer les choses dans l'intérêt du personnel au sens large, tout le personnel des deux collectivités. Hier, un représentant du personnel, une organisation syndicale notamment, a quitté la salle, mais pas sur ce point-là, sur un point précédent concernant la présentation de l'organigramme. Sur ce point-là, effectivement, ils ont préféré ne pas prendre part au vote pour une raison que je peux citer ici finalement, qui est toute simple et que j'ai du mal à comprendre. D'ailleurs, je n'étais pas le seul. Cette raison est que le prérapport n'était pas arrivé dans leurs mains suffisamment tôt. Mais ce n'était même pas ce prérapport-là, c'était l'organigramme des services.

Si vous voulez, bloquer une instance, une institution, etc., au prétexte que l'organigramme n'avait pas été remis dans leurs mains, je trouve cela exagéré. L'organigramme n'est qu'une prise d'acte. En gros, nous ne leur demandons pas leur avis. L'organigramme est quand fait par la direction, les services, etc. À un moment donné, nous présentons l'organigramme. Pourquoi n'est-il pas arrivé à temps (à un ou deux jours près puisqu'ils sont très à cheval là-dessus) ? Parce qu'il y avait une case dans l'organigramme que nous ne pouvions pas remplir, dont le nom n'était pas à mettre par respect simplement vis-à-vis de la personne et de la communication interne. Il y a des personnes derrière et il faut donc faire attention à ce que nous faisons et à ce que nous disons. J'y tiens et les services aussi. À un jour près, effectivement, nous n'avons pas rendu l'organigramme dans les temps. Il fallait le remettre 10 jours avant, et nous l'avons remis 8 ou 9 jours avant, à 1 jour près. Ils sont encore mieux servis que nous. Nous nous recevons les documents que vous avez sous les yeux 5 jours avant seulement. Là, il y a 10 jours. Tout cela, c'est pour un document qui n'est « que » l'organigramme, si j'ose dire.

En plus, vous pouvez imaginer, vu la structure, que l'organigramme bouge régulièrement. Un organigramme bouge régulièrement. Nous faire le grief qu'il ne soit pas disponible juste 10 jours avant, mais 8 ou 9 jours, franchement, c'est exagéré. Encore une fois avec de bonnes raisons, et c'est cela que j'ai expliqué aux organisations syndicales, nous pouvons les accepter. Mais si elles ne veulent pas l'entendre et préfèrent quitter la salle (pour une personne ne tout cas), je laisse les gens libres de faire ce qu'ils veulent. À un moment donné, il faut que l'institution avance parce que nous ne pouvons pas nous arrêter là. Voilà, j'ai répondu à votre question de manière très précise.

Laurence BERNIER : Oui, vous avez bien précisé que l'un des deux comités techniques ne s'était pas réuni. Alors, il y en a un qui ne s'est pas réuni. Il y en a un autre où les organisations syndicales n'ont pas pris part vote quelles qu'en soient les raisons, et je n'ai pas d'avis là-dessus. En l'occurrence, cela me paraît prématuré de décider la fusion de deux comités techniques en un, avec un mode de représentation défini, sans que le travail de discussion avec les organisations syndicales ait eu lieu. Je pense c'est l'intérêt de tout le monde.

Jean-Michel DAUBIGNEY : J'entends bien, Madame BERNIER, simplement je voudrais dire deux choses. La première chose, très rapidement, est que nous avons une obligation : si nous voulons être prêts pour la fin de l'année pour les organisations professionnelles et les votes de représentants du personnel, il nous faut délibérer avant fin mars. Nous n'avons donc pas le choix. Nous n'avons pas 36 Conseils communautaires. Il y a celui-là, et il se trouve que nous avons l'obligation de le passer ce soir.

La deuxième chose, très rapidement aussi, c'est que toute la confusion que nous avons dans ces CT, je le dis, prouve bien la démarche et l'intérêt que nous avons à n'avoir qu'un seul CT pour l'ensemble des deux structures. Je ne veux pas passer trop de temps là-dessus, mais la dernière fois, lorsque nous avons passé le RIFSEEP, on nous a reproché d'avoir passé ce dossier au comité technique de la Ville trois ou quatre jours avant celui de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Aujourd'hui, je fais l'inverse, et je dis que nous allons passer celui de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour faire plaisir. Vous savez, je suis un grand garçon et j'essaie de faire plaisir le plus possible. Nous avons donc passé le CT de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole avant celui de la Ville. Et puis, on nous le reproche aussi. Il n'en faut donc qu'un seul de CT, et tout le monde sera d'accord. Nous aurons toutes les représentations syndicales au même moment. Elles entendront la même chose, parce que nous disons la même chose. De cette manière, nous avancerons et nous ne bloquerons pas l'institution. Il y a les organisations professionnelles à la fin de l'année. Il faut que nous les fassions, et que nous délibérions avant la fin du mois de mars. C'est ce que nous vous proposons aujourd'hui. Le reste, ce n'est pas grave.

M. le Président : Merci. Pour rassurer tout le monde, sachez que les trois organisations syndicales ont confirmé par écrit leur accord pour tendre vers un CT unique. S'il y a des problèmes de procédure, nous ferons ce qu'il faut. Je fais confiance à Jean-Michel et à Isabelle qui est là aussi, pour gérer cela au mieux. Nous, en tant qu'élus, nous sommes plus là pour donner les grands axes et ce sont eux qui déclineront cela. Voilà pour ce qui concerne la création de ce comité technique unique. Y a-t-il d'autres interventions ?

Y a-t-il des abstentions ? Il y a 5 abstentions. Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés (moins 5 abstentions), approuve cette notice.

NOTICE N° 16 : ACQUISITION ET MISE A DISPOSITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DES CIMETIERES

M. le Président : Nous passons à quelque chose de plus rigolo.

Jean THUREL : Il s'agit de l'acquisition et de la mise à disposition d'un logiciel de gestion des cimetières. Une douzaine de communes sont intéressées par la gestion informatisée des cimetières. Le schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole comporte une action spécifique concernant les systèmes d'information et de ressources numériques. Dans le cadre du déploiement de cette action, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose d'acquérir un logiciel de gestion administrative des cimetières au bénéfice des communes membres intéressées. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose également de prendre à sa charge les frais de formation des agents qui utiliseront ce logiciel. Un règlement de mise à disposition, qui sera signé avec chaque commune intéressée, détermine les conditions d'utilisation de ce logiciel, ses modalités financières de gestion et de maintenance ainsi que les modalités de refacturation des coûts de fonctionnement annuels associés.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à l'acquisition d'un logiciel de gestion administrative des cimetières,
- d'accepter la mise à disposition de ce logiciel auprès des communes qui en feront la demande en vertu de l'article L.5211-4-3 du Code général des collectivités territoriales,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le règlement de mise en commun de moyens ci-annexés, ainsi que tout avenant postérieur relatif à l'adhésion de nouvelles communes membres.

Vous avez le règlement en annexe.

M. le Président : C'est donc la poursuite de l'action que nous faisons en matière de mutualisation des services.

Gérard FUMEY : Je suis surpris que nous consentions ce type de logiciel puisque le SIDEC (Syndicat mixte d'énergies, d'équipements et de Communication du Jura), aujourd'hui, propose cela. Il est compris dans le pack informatique que nous avons notamment quand on adhère au SIDEC pour toute l'informatique.

M. le Président : Tout le monde n'est pas au SIDEC. Nous développons une stratégie...

Gérard FUMEY : Non, mais je suis d'accord.

M. le Président : Nous n'obligeons personne.

Gérard FUMEY : Je voulais simplement rappeler que le SIDEC le faisait, et que dans les coûts, il n'y avait pas beaucoup d'écart. Par contre, le SIDEC avait le logiciel que vous allez prendre, et ils l'ont abandonné parce qu'ils avaient des problèmes avec. Je ne sais pas si ce sont des problèmes techniques ou d'autre nature. Renseignez-vous peut-être avant.

Jean THUREL : Nous avons travaillé sur un comparatif de logiciels de gestion informatique des cimetières notamment avec des gens compétents, dont le chef de service de la Ville de Dole qui gère les cimetières.

M. le Président : De la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Jean THUREL : De la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il en est ressorti que le meilleur logiciel est celui que nous proposons d'autant plus que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole prend à sa charge le coût du logiciel, la formation de personnel. Il va donc nous rester à peu près entre 50 et 100 euros à payer par an pour avoir une gestion informatisée de nos cimetières. Nous avons bien pensé au SIDEC, et nous ne nous posons pas en concurrent du SIDEC. Mais nous voulons mettre en place un service auprès des communes. Nous continuons donc la démarche.

M. le Président : Y a-t-il d'autres questions ou d'autres interventions ?

Gérard FUMEY : Juste pour préciser et pour aller plus loin, dans le cadre de la maintenance, il y a un coût de maintenance (au niveau de la proposition que vous faites), mais il n'y a pas de coût de maintenance au niveau du SIDEC. Au niveau du SIDEC, c'est inclus dans le pack.

M. le Président : Nous n'allons pas étudier les propositions en détail ce soir. Je pense que chaque commune pèsera le pour et le contre, et fera ce qu'elle entend faire. Y a-t-il d'autres questions ?

Je mets au vote. Pour l'acquisition de ce logiciel, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 17 : MODIFICATION DES STATUTS DU POLE METROPOLITAIN CENTRE FRANCHE-COMTE

M. le Président : En l'occurrence, s'agissant du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté, il est proposé d'y intégrer la Communauté de Communes du Val-de-Morteau. Nous devons délibérer pour entériner cela sachant que le Pôle Métropolitain, bien sûr, a déjà donné un avis favorable. Il s'agit donc de modifier les statuts en conséquence, et d'approuver ces modifications statutaires.

Avez-vous des questions ? Il n'y a pas d'interrogations ni d'intervention. Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 18 : DEMISSION ET REMPLACEMENT DE M. ROBE BRUNO, DELEGUE COMMUNAUTAIRE SUPPLEANT DE LA COMMUNE DE CHATENOIS

M. le Président : On nous a fait part de la démission de Bruno ROBE, Premier adjoint de Châtenois. Il sera remplacé par Monsieur David STEFANUTTI. Il convient donc de remplacer Monsieur ROBE qui siégeait au sein de notre Conseil communautaire par Monsieur David STEFANUTTI.

Il est proposé de :

- o prendre acte de sa démission,
- o valider l'installation en tant que délégué de Monsieur STEFANUTTI,
- o proposer qu'il siège dans les commissions où siégeait Monsieur ROBE à savoir la commission d'aménagement de l'espace, urbanisme et infrastructures et la commission locale d'évaluation des charges transférées (la CLECT), en tant que suppléant de Philippe BLANCHET (Maire),
- o noter que Monsieur David STEFANUTTI, membre de la commission des affaires générales se retire de cette commission, ne pouvant être membre de plus d'une commission.

Il s'agit donc d'un remplacement, suite à la démission de Monsieur ROBE. Y a-t-il des questions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. Il y a une abstention. D'accord, c'est noté.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés (moins une abstention), approuve cette notice.

NOTICE N° 19 : AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « AGENCE ÉCONOMIQUE REGIONALE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE »

Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit ici de l'augmentation du capital de la SPL (Société Publique Locale) AER (Agence Économique Régionale) de Bourgogne-Franche-Comté. Depuis 2012, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole adhère à l'Agence Régionale de Développement (ARD). Suite à la création de la Grande Région, l'ARD a fusionné avec la structure bourguignonne, et a donné naissance à la SPL AER. La Région, actionnaire majoritaire, souhaite d'une part augmenter le capital pour le porter à 1 million d'euros, et ouvrir le capital aux collectivités bourguignonnes. Il faut savoir que pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il n'y a pas de modifications puisque nous avons une action pour un montant de 5 000 euros.

Il vous est proposé, ce soir :

- o d'approuver l'augmentation du capital (portée par la Région),
- o d'approuver la suppression du droit préférentiel,
- o de décliner l'augmentation de capital en faveur des salariés,
- o et comme je vous représente au sein de l'AER, de me donner tout pouvoir pour voter les décisions afférentes.

Avez-vous des questions ?

M. le Président : Oui, y a-t-il des questions sur cette augmentation de capital ? C'est très technique. Il n'y a pas de délibération très stratégique. Je ne relis pas ce qui vient d'être lu. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 20 : PLAN DE CONTRÔLE DES AIDES DE L'AGENCE NATIONALE POUR L'HABITAT POUR 2018

Gérard FERNOUX : En application de l'instruction sur les contrôles publiés par la Direction Générale de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), la Communauté d'Agglomération du Grand Dole se doit de mettre en œuvre un plan de contrôle externe vis-à-vis des bénéficiaires de

subventions, mais aussi interne sur la procédure d'instruction. Ainsi, le plan de contrôle local se présente comme un dispositif complet et cohérent de vérification des demandes de subventions et de conventionnement concernant l'habitat privé, devant apporter une assurance raisonnable que, sur l'ensemble du Territoire, la réglementation de l'Anah est bien appliquée et que des dispositions convenables sont prises pour lutter contre les risques. Ces risques sont la mauvaise utilisation des fonds et la dégradation de l'image de l'agence.

Il vous est proposé d'approuver le plan de contrôle ci-joint pour 2018 et de prendre acte du bilan des contrôles de 2017.

M. le Président : Merci, Gérard. Vous avez pris connaissance de ces documents. Vous avez eu le plan de contrôle et le bilan de contrôle. Avez-vous des questions ? Bien, s'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 21 : PROGRAMME D'ACTIONS TERRITORIALES 2018 POUR LES AIDES A LA PIERRE

Gérard FERNOUX : Depuis le 1er janvier 2013, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole décide des attributions de subventions, par délégation de l'Agence nationale de l'Habitat, dans la limite des droits à engagements correspondants et dans le cadre d'un programme d'actions territoriales après avis d'une commission locale d'amélioration de l'habitat. Le programme d'actions 2016-2018 doit être mis à jour suite à la parution de la circulaire de programmation de l'Anah en date du 13 février 2018, laquelle précise les orientations 2018 de l'agence et crée un nouveau régime d'aides « Habiter Mieux agilité ». Le programme d'actions territoriales en lui-même n'a pu être envoyé aux membres, car il était présenté ce matin seulement en commission locale d'amélioration de l'habitat. Il nous a été adressé un début d'après-midi ce jour. Vous le trouverez donc en annexe dans votre dossier.

Il vous est proposé d'approuver le programme d'actions territoriales 2018 pour les aides à la pierre à venir, et d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux notifications de subventions relevant des dispositions du programme d'actions territoriales.

M. le Président : Je suis un peu confus parce que je vois que vous n'avez pas dû avoir ce rapport sur table. J'en découvre le contenu un peu en même temps que vous. Y a-t-il des modifications significatives par rapport à précédemment ? Je demandais s'il y avait des modifications significatives.

Gérard FUMEY : Monsieur le Président, s'il vous plait.

M. le Président : Oui.

Gérard FUMEY : J'ai juste une interrogation. D'habitude, n'est-ce pas Monsieur LAB qui s'occupe des aides à la pierre ?

M. le Président : Ce soir, il n'a pas souhaité présenter la question. Si c'est votre question, voilà la réponse.

Gérard FUMEY : D'accord. D'habitude, c'est son domaine de compétence.

M. le Président : C'est pour cela que cela bricole, tu vois. Le rapport qui devait être là n'est pas là. Alors, je suis un peu embarrassé parce que c'est quand même important pour tous les gens qui ont des investissements à faire. Le régime, vous savez qu'il est présenté en coopération avec l'Agence nationale de l'Habitat, etc. Cela m'embête un peu de proposer cela, mais j'ai presque envie de faire voter. Vous allez le recevoir dans vos pièces. Si vraiment il y a des problèmes, il faudra tout de suite les remonter, mais sinon cela va repousser à la prochaine séance du Conseil communautaire et nous allons priver des individus d'investissements.

C'est le rapport que nous avons reçu ce matin. Il y a 16 pages. Donc, si vous en êtes d'accord, je fais quand même voter ce document qui reprend les mêmes philosophies que les plans antérieurs. Il donne des précisions sur les montants des travaux, les plafonnements, etc. C'est quand même assez technique. Ceci dit, l'objectif est évidemment d'encourager les habitants de notre territoire à

investir en termes d'amélioration de l'habitat, en termes d'économies d'énergie. Vous connaissez le principe, j'imagine. Ce sont plutôt les modalités pratiques qui sont là. C'est pour cela que ça m'embête de le repousser parce que cela va plus pénaliser nos « ressortissants », je dirais, pour un problème un peu technique. C'est l'Anah qui fixe ce programme, en plus. Nous n'avons donc pas beaucoup de marge de manœuvre. Vous allez le recevoir en accompagnement. Si vraiment il y avait le moindre problème, reparlez m'en, et nous délibérerons à nouveau le cas échéant.

Je suis désolé d'en arriver à une telle proposition, mais je vous propose quand même d'approuver ce programme d'actions territoriales 2018 et de m'autoriser, bien sûr, à procéder aux notifications de subventions relevant des dispositions de ce programme. Y a-t-il des interventions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie de cette confiance.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 22 : ACQUISITION DES PARCELLES SITUÉES DANS LA FUTURE EXTENSION DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE ROCHEFORT-SUR-NENON

Monsieur le Président : S'adressant à Bernard Guerrin. Nous t'invitons à sortir. Merci. Tu as raison.

Dominique MICHAUD : Pour ceux qui n'ont pas entendu Bernard, qui est concerné par cette notice, quitte la salle. Cette notice concerne les acquisitions foncières situées sur la future zone d'extension de Rochefort. Dans le cadre du projet d'extension de la zone industrielle de Rochefort, destinée à accueillir la future base logistique ITM (Intermarché), la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a mandaté la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) pour une mission double :

- l'accompagnement portant sur les compensations proposées aux exploitants agricoles,
- les acquisitions de terrains.

Cette mission est maintenant arrivée au bout, et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a la possibilité d'acquérir 8 parcelles appartenant à 8 propriétaires différents pour un montant de 396 902 euros. Les indemnités d'éviction et de perte de surface sont prévues pour 3 exploitants soit un montant total de 163 360 euros. Dans le cadre de la mise en réserve des terrains par la SAFER, il vous est également proposé d'acquérir un bâtiment d'exploitation ainsi que son terrain d'assiette pour environ 1 hectare et pour un prix de 88 500 euros.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'acquisition de ces parcelles d'une superficie totale de 17 hectares pour un prix de 396 902 euros auprès de 6 propriétaires,
- d'approuver le versement aux 3 exploitants agricoles concernés des indemnités d'éviction pour un montant de 163 360 euros,
- d'approuver l'acquisition auprès de la SAFER du bâtiment et du terrain de 1 hectare pour 88 500 euros,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Laurence BERNIER : Je voudrais poser une question puisque le montant total de cette opération est de 648 762 euros, hors frais notariés, ce qui veut dire que cela fera un petit peu plus.

M. le Président : Un peu plus, oui.

Laurence BERNIER : Une fois que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est propriétaire des parcelles, elles seront, j'imagine, revendues à la base Intermarché. Est-ce bien cela, la procédure ?

M. le Président : Exactement. Y a-t-il d'autres questions ? La parole est à Monsieur KAYI et après, ce sera au tour de Jacques Péchinot.

Sévin KAYI : Merci beaucoup. Je me fais un peu de souci pour ce type de démarches parce que nous savons qu'en France, tous les dix ans, des surfaces agricoles équivalentes dans le Département disparaissent. Désormais, il faut peut-être faire attention. Sinon, je ne sais pas, dans

plusieurs générations, nous pourrions importer tous les produits agricoles d'Australie, de Nouvelle-Zélande, du Canada, etc. C'est pour cela qu'il faut faire très attention. Merci beaucoup.

M. le Président : Mais nous sommes attentifs, et nous avons un environnement qui l'est pour nous, attentif. Il faut savoir que toutes ces opérations se font en collaboration avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture. En outre, les services de l'État veillent beaucoup à tous ces aspects-là. Nous le sommes par nature, mais aussi grâce à une administration très attentive. Y a-t-il d'autres questions ?

Jacques PECHINOT : Je suis un petit peu étonné de voir des chiffres. Je ne les conteste pas, mais quand je sais toutes les négociations qu'il a fallu faire pour créer la zone Innovia, je suis surpris de voir ce soir que tout est là, que les chiffres sont là. Tout a-t-il été négocié ?

M. le Président : Oui, cela fait un peu plus de deux ans que nous sommes dessus. Non, c'est un sujet qui est un peu compliqué, mais cela fait deux ans à peu près que nous sommes sur le dossier qui est un dossier complexe.

Gérard FUMEY : J'ai juste une interrogation sur la ZK 75. Nous l'acquerrons, mais en fait, il n'y a pas de besoin. Pourquoi l'acquérons-nous ?

M. le Président : Si nous l'acquérons pour faire des échanges.

Gérard FUMEY : Avec des bâtiments agricoles alors ?

M. le Président : Pour ceux qui connaissent le coin, nous avons acquis la ferme Ocler. C'est un agriculteur qui partait en retraite. Nous l'avons acquise ce qui nous a permis d'échanger des terrains avec un autre agriculteur de Rochefort.

Gérard FUMEY : Donc, nous allons les remettre en fermage.

M. le Président : Nous allons les revendre. Cela fait partie de la négociation d'ensemble. Nous échangeons le tout. Nous avons acheté les terrains de la future zone Intermarché. Nous avons acheté la ferme Ocler, et nous revendons tout cela.

Y a-t-il d'autres questions ? Il s'agit donc d'approuver toutes ces acquisitions. Je ne vous en refais pas lecture. Y a-t-il des oppositions ? Il y a une opposition. Y a-t-il des abstentions ? Il y a 5 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés (moins 1 opposition et 5 abstentions), approuve cette notice.

NOTICE N° 23 : REVISION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE DOLE – MISE EN PLACE DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (CLSPR)

Dominique MICHAUD : Nous avons déjà été appelés à délibérer le 14 décembre 2017 pour mettre en place cette commission. Monsieur le sous-préfet nous a demandé de délibérer une nouvelle fois puisque nous ne rendions pas toutes les conditions par rapport à la composition qui avait été proposée.

Il vous est donc proposé :

- d'annuler la délibération du 14 décembre dernier, ainsi que la délibération du 5 octobre 2017,
- de mettre en place cette commission qui est composée de 5 membres de droit qui sont le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, le Maire de Dole, le Préfet, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et l'ABF (Architecte des Bâtiments de France). Elle est également composée de 3 collègues.

Le premier collègue représente l'EPCI. Les titulaires pressentis sont moi-même – désolé de commencer par moi –, Jean-Claude LAB comme suppléant, Sévin KAYI comme titulaire, Philippe JABOVISTE comme suppléant, Jean-Marie SERMIER (titulaire), Catherine DEMORTIER (suppléante), Jean-Philippe LEFÈVRE (titulaire), Félix MACARD (suppléant), Jean-Claude WAMBST (titulaire), Thimothée DRUET (suppléant).

Sont également représentées, dans le deuxième collège, les associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine. Il y aura un titulaire et un suppléant par structure, qui seront désignés par arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Sont concernées les associations : l'Université ouverte, les Amis de Pasteur, les Amis de Marcel Aymé, les Amis de l'Orgues de Dole et les Amis des Musées des Beaux-Arts du Jura.

Le dernier collège est constitué de personnes qualifiées. En titulaire, nous avons Pierre MOGNOL avec Pierre MAURIN comme suppléant, Florence JULLIARD-FERREUX (titulaire), Jean-Louis CUISANT (suppléant), Jacques VUILLAUME (titulaire), Guy MARTIN (suppléant), Bénédicte GAULARD (titulaire), Colette BRUAND (suppléante) et Jean-Claude PROTET (titulaire), Patrick FRANCHINI (suppléant).

M. le Président : Merci de cette présentation. Nous régularisons un problème formel sur la constitution de cette commission. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de questions, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 24 : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DE L'ÉCOLE WILSON – PLAN DE FINANCEMENT

Nathalie JEANNET : Merci, Monsieur le Président. Cette délibération fait suite aux précédentes délibérations que nous avons prises et qui concernent la réhabilitation du restaurant scolaire de l'école Wilson. La notice qui vous est proposée là est simplement au niveau du budget. Vous voyez la colonne des dépenses et des montants. Cette délibération va permettre de faire les demandes de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Nous aurons donc un total de dépenses à hauteur de 272 95 euros, et nous allons demander en subvention DETR à l'État 40 % de cette somme soit 109 180 euros. Le reste sera en autofinancement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Il vous est donc proposé :

- de valider ce plan de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels sur ce projet, notamment l'État au titre de la DETR,
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions sur ces demandes de subventions ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 25 : PROJET D'INTERPRÉTATION DU RÉSEAU ESPACES NATURELS SENSIBLES DES MONTS DOLOIS – DEMANDE DE FINANCEMENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA POUR 2018

Daniel BERNARDIN : Le réseau des pelouses sèches calcaires dolois, qui est composé notamment du Mont Roland et du Mont Joly, est inscrit comme espace naturel sensible du département du Jura. La CAGD a remis en pâturage plusieurs sites, et travaille pour revaloriser le patrimoine naturel, culturel et paysager, ainsi qu'y promouvoir l'accueil du public et l'éducation à l'environnement. Un projet d'interprétation est engagé qui permettra de déterminer ce sur quoi communiquer et de quelle manière. Cette étude relevant de la politique « espaces naturels sensibles », il est attendu du Département du Jura un soutien financier au taux de 80 %. La dépense prévisionnelle est de 10 750 euros HT, le financement du Département étant de 80 % soit 8 600 euros, et la part de la CAGD (20 %) de 2 150 euros.

Dans cette perspective, et après présentation du projet à la commission environnement du 28 novembre 2017, il appartient au Conseil communautaire :

- d'approuver le projet d'étude d'interprétation du réseau ENS (Espaces Naturels Sensibles) des monts Do Lois,

- de solliciter une aide au meilleur taux auprès du Conseil départemental du Jura,
- de déposer le dossier de demande de subvention en conséquence,
- de mettre en œuvre le dispositif adéquat garant de la bonne organisation de l'opération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rattachant à la présente décision.

M. Président : Merci. Y a-t-il des questions ?

Franck DAVID : Il y a des problèmes avec le Mont Guérin, comme tu le sais, et nous essayons donc de résoudre ces problèmes. Je laisse le rapporteur répondre. Je voulais juste dire qu'on entend des tas de choses sur des tas de sujets quand cela va mal. Quand cela va bien, je voudrais le dire aussi. Concernant les espaces naturels sensibles, qui sont donc nouvellement classés sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, je voulais saluer l'effort de l'élu référent (Daniel BERNARDIN), des élus concernés dans leurs communes, mais aussi des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de l'association Dole environnement qui fait un énorme travail et que nous pouvons saluer ici. Nous pouvons saluer leurs efforts quant à la valorisation de ces sites, à l'accueil du public et au futur accueil des scolaires sur ces sites. Je voudrais rappeler que les espaces naturels sensibles ont vocation à être gérés, à être bien gérés, à être valorisés, mais aussi à accueillir du public. Ce qui sera important par la suite sur ces espaces naturels sensibles, c'est-à-dire les pelouses sèches de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ce sera de pouvoir accueillir en particulier les scolaires pour l'éveil à l'environnement. Je voulais donc encore une fois remercier tout le monde dans ce sens-là, et saluer l'effort particulier du Département dans ce domaine.

M. le Président : Merci, Franck. C'était bien de le rappeler. Cela ne fait pas de mal, comme on dit. Y a-t-il d'autres questions ? Je mets donc au vote ce plan de financement prévisionnel. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 26 : ADHÉSION ET REPRÉSENTATION AU SYNDICAT DE L'AUSSON

Claude FRANÇOIS : Il s'agit de l'adhésion et de la représentation au syndicat de l'Ausson. Conformément aux dispositions de la Loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et de la Loi NOTRe, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, au titre de sa compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) va devoir siéger en lieu et place de la commune de Saint-Aubin au syndicat de l'Ausson qui est un affluent rive droite de la Saône. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole va être représentée au sein de ce syndicat par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposait la commune de Saint-Aubin avant la substitution.

Comme le permet la disposition du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de maintenir la représentation par les conseillers municipaux de Saint-Aubin en place. Ainsi, il est établi la liste des élus représentant la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au comité syndical de l'Ausson comme suit : François MAIRET, François DAUBIGNEY et Jean FORET.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil communautaire :

- de valider l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en lieu et place de la commune de Saint-Aubin au syndicat de l'Ausson,
- de valider la liste des représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au syndicat de l'Ausson, telle que proposée,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives aux modalités d'adhésion au syndicat de l'Ausson.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions sur le syndicat de l'Ausson ? Vous avez compris. Je vous propose donc de poursuivre la délégation qui était confiée, préalablement, par la commune de Saint-Aubin. Dans cet esprit-là, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 27 : REVISION DU PLAN DE FINANCEMENT DE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉES (PDIPR)

Franck DAVID : Il s'agit de la révision du plan de financement et demande de subvention dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR). Lors du Conseil communautaire du 5 octobre dernier, il a été présenté le plan de financement prévisionnel pour la réalisation de la signalétique et le balisage des sentiers de randonnées inscrits au PDIPR. Suite à la consultation des entreprises, réalisée au cours du mois de novembre 2017, et suite à la révision des modalités de financement opérée par le département du Jura et, en particulier, pour la signalétique directionnelle « trail », il est nécessaire de réviser le plan de financement prévisionnel. Vous avez donc le plan dans vos rapports. Il faut savoir que le gros coup de collier est donné sur l'année 2018 avec une participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de 41 258 euros. Ensuite, sur 2019 et 2020, la participation sera moindre et ira en diminuant. La répartition et le financement du Département n'ont pas changé, à savoir, sur la signalétique directionnelle 50 % pour le Département et 50 % pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ensuite 10 euros pour le balisage et l'entretien pour le Département sur les 237 kilomètres totaux du PDIPR sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

La délibération est proposée ainsi :

- annuler la délibération précédente du 5 octobre 2017,
- approuver le nouveau plan de financement,
- autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention auprès du Département,
- autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette demande.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions sur cette révision de plan que nous faisons à la demande du Département, bien sûr ?

Gérard FUMEY : J'ai juste une demande d'explication. En 2018, je vois « balisage et entretien pour 15 590 euros », et 7 200 euros en 2019. Je suppose qu'en 2018, il y a de la création.

Franck DAVID : Oui, il y a de la création en 2018 et ensuite c'est surtout de l'entretien.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ? Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 28 : RÉHABILITATION DU RUISSEAU DE FALLETANS DANS LA TRAVERSÉE DU VILLAGE – DEMANDES DE FINANCEMENT

Daniel BERNARDIN : Je voulais juste répondre à Dominique. Je pense que c'est lui qui a posé la question par rapport au Mont Guérin. Effectivement, nous ne sommes pas encore à la mise en valeur auprès du grand public du site du Mont Guérin. C'est pour cela qu'il n'est pas retenu au niveau de la notice qui était présentée ce soir et qui ne concerne, effectivement, que le Mont Roland et le Mont Joly. Par contre, nous sommes toujours sur une recherche de gestion et je crois que le classement en espace naturel sensible par le Département du site du Mont Guérin va nous permettre d'avancer beaucoup plus vite.

Maintenant, concernant la réhabilitation du ruisseau de Falletans dans la traversée du village, il s'agit donc d'une demande de financement. Suite à l'étude d'avant-projet, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est en mesure, aujourd'hui, de réaliser les travaux de réhabilitation écologique du ruisseau de Falletans dans la traversée du village. Ce projet est approuvé, sur le principe, par les riverains et par le Conseil municipal qui a délibéré favorablement à l'unanimité le 17 octobre 2017. Il s'agit alors, pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de réaliser l'étude du projet définitif duquel pourront être mis en œuvre les travaux.

Le plan de financement, vous l'avez sous les yeux. Il se définit ainsi : le coût prévisionnel est de 125 000 euros HT avec 25 000 euros de main d'œuvre, mais, surtout, 100 000 euros de travaux. Sur ces 125 000 euros, l'Agence de l'Eau apporte 60 % (75 000 euros), et le Département 20 % (25 000 euros). Il reste donc, pour la CAGD, 20 % d'autofinancement à apporter, autant que le Conseil Départemental (25 000 euros).

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le projet de restauration du ruisseau de Falletans dans sa traversée du village,
- de valider les conditions de financement proposées,
- d'autoriser Monsieur le Président à engager toute démarche nécessaire ou demande de financement et à signer tout document s'y rattachant,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à la bonne exécution du projet et à la présente décision.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions et des interventions ?

Franck DAVID : Je voulais simplement dire que l'action environnementale concernant l'hydraulique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole nous fait ne pas rougir des actions qui sont conduites par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Encore une fois, il faut le dire. Vous avez peut-être vu tout à l'heure au budget que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole consacrer cette année, concernant les rivières, 359 000 euros. C'est un effort qui est tout à fait remarquable pour une Communauté d'Agglomération de notre taille. C'est ce qui me fait dire en particulier qu'en action type GEMAPI, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'a absolument pas à rougir.

Ces 359 000 euros concerneront l'Orin, la Loue, le ruisseau de Falletans et le Doubs. Ne sont pas comptés les travaux d'aménagement de la confluence Doubs-Loue qui, eux, sont budgétisés par l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Syndicat Mixte Doubs-Loue. Vous voyez donc que, l'un dans l'autre, nous faisons énormément d'efforts au sein de cette collectivité pour l'environnement, et en particulier l'équilibre hydrique de nos rivières. Je tenais à le signaler parce que je trouve cela, personnellement, remarquable.

M. le Président : Merci. C'est bon de le signaler. Y a-t-il d'autres interventions ou des questions ? Je mets donc en délibération. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur ce plan de financement ? Je vous remercie.

J'en ai fini avec l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Président : Avez-vous des questions diverses ? Je donne la parole à Madame BERNIER.

Laurence BERNIER : J'aurais juste voulu avoir confirmation de la date du prochain Conseil communautaire. J'ai cru comprendre que ce serait au mois de juin.

M. le Président : Oui.

Laurence BERNIER : Cela veut dire que, comme cela n'a pas été mis à l'ordre du jour du Conseil de ce soir, le Conseil Communautaire ne se prononcera pas sur le plan régional de santé qui est soumis à délibération des communes et des EPCI pour la région Bourgogne-Franche-Comté. C'est un plan présenté par l'Agence Régionale de Santé et, compte tenu des enjeux pour la population de notre Territoire, il me semble qu'il aurait été souhaitable que nous nous prononcions. Comme la période de délibération est fixée entre mars et mai (je ne sais plus le combien, ni la date exacte), cela veut dire que nous n'intervenons pas sur cet enjeu.

M. le Président : Honnêtement, nous n'avons pas l'information. Moi, je n'ai pas l'information sur le calendrier en tout cas. Je sais qu'il y a le plan, effectivement.

Laurence BERNIER : Oui, c'est un gros dossier. Il y a 1 000 pages entre les bilans statistiques et les projections, les propositions. Cela a des incidences sur la vie quotidienne des habitants. Il me semble qu'il serait important de s'exprimer dessus. Je n'évoque pas le contenu ce soir, parce que ce n'est pas le moment.

M. le Président : Quand nous serons saisis officiellement, nous mesurerons l'importance et puis le calendrier définitif...

Laurence BERNIER : Nous avons reçu des courriers du Préfet.

M. le Président : S'il faut réunir un Conseil communautaire avant la date limite, nous le ferons.

Gérard FUMEY : Monsieur le Président, il me semble que lors du dernier Conseil communautaire, j'avais demandé. Nous avons dit que c'était Monsieur JOBEZ qui regarderait cela pour que nous prenions une position. Au dernier Conseil communautaire, je suis intervenu là-dessus.

M. le Président : Oui, simplement pour moi il est évident que c'est un sujet assez fondamental. Nous verrons au niveau délibération, parce que la forme c'est une chose, mais il faut en tout cas que nous consacrons une réunion spécifique à cela, et peut-être une réunion publique, d'ailleurs. Nous ne sommes pas obligés de garder cela simplement entre les élus. Nous verrons, mais nous en discuterons. La parole est au Conseiller régional.

Jean-Philippe LEFEVRE : Je voulais juste dire que le Conseil régional va se réunir exceptionnellement le 10 avril 2018 pour débattre du plan régional. J'ai saisi Pascal JOBEZ. Je l'avais informé. En fait, la convocation nous est arrivée en toute fin de semaine dernière. C'est donc très récent. J'ai informé Pascal JOBEZ et je lui avais dit justement que je voulais me faire le porteur des interrogations de notre territoire, mais qu'au-delà, pour être porteur, c'est vrai que l'intérêt est de se rencontrer. Je laisse le soin à Monsieur le Président d'organiser le débat s'il le fallait.

M. le Président : Nous verrons sous quelle forme organiser les choses...

Jean-Philippe LEFEVRE : En tout cas, j'avais informé Pascal puisqu'il porte cette question.

M. le Président : Eh bien, je vais voir avec Pascal pour organiser quelque chose. Je pense que ce serait bien, ne serait-ce qu'à titre informatif, puis pour avoir des avis sur ce que l'on nous proposera. Merci. Y a-t-il d'autres questions ou interventions ?

Je vous remercie, je vous propose de lever la séance et de remercier par avance la commune d'Abergement qui nous accueille.

La séance est levée à 22 heures 10.